

GEF Country Portfolio Evaluation: Madagascar (1994–2007)

ANNEXES EN FRANÇAIS





Global Environment Facility Evaluation Office

GEF COUNTRY PORTFOLIO EVALUATION: MADAGASCAR (1994–2007)

ANNEXES

ANNEXE A.	TERMES DE REFERENCE	3
ANNEXE B.	MATRICE D’EVALUATION VIERGE.....	12
ANNEXE C.	MATRICE D’EVALUATION REMPLIE.....	17
ANNEXE D.	REVUE DES DOCUMENTS	26
ANNEXE E.	PERSONNES RENCONTREES EN ENTRETIENS.....	29
ANNEXE F.	LES 27 PROJETS DU SGP DU FEM – MADAGASCAR	31
ANNEXE G.	LES 22 AIRES PROTEGEES COFINANCEES PAR LE GEF SUR LES 46 GEREES PAR L’ANGAP.....	33
ANNEXE H.	LES COMPOSANTES ET AGENCES D’EXECUTION DU PNAE DURANT LES TROIS PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX	35
ANNEXE I.	RELATION INTERSECTORIELLE EN MATIERE D’ENVIRONNEMENT	37
ANNEXE J.	CARTES.....	40

These annexes in French supplement the full report, GEF Country Portfolio Evaluation: Madagascar (1994–2007), Evaluation Report No. 42. The full version of this report is available in the Publications section of the GEF Evaluation Office Web site, www.gefeo.org.

Annexe A. Termes de Référence

MADAGASCAR Termes de Référence

CONTEXTE GENERAL ET INTRODUCTION

1. Le Conseil du FEM a chargé le Bureau de l'évaluation d'évaluer le portefeuille du Fonds au niveau des pays (les Examens de portefeuilles-pays). Le Conseil a demandé ces évaluations dans un double objectif : 1) déterminer dans quelle mesure ces activités s'inscrivent dans le cadre des stratégies et priorités nationales et tiennent compte des grands défis écologiques au cœur de la mission du FEM ; et 2) obtenir des informations supplémentaires sur les résultats et le mode d'exécution des activités financées par le FEM.

2. Les pays retenus pour une évaluation de leur portefeuille sont choisis parmi les 160 pays pouvant prétendre à l'appui du FEM sur la base d'un échantillonnage aléatoire stratifié et d'un ensemble de critères stratégiques. En 2007, le Bureau de l'évaluation réalisera quatre examens de portefeuilles-pays en Afrique, à Madagascar, au Bénin, au Cameroun et en Afrique du Sud. Madagascar a notamment été choisi en raison de son portefeuille, qui a toujours été important, de son approche-programme unique, du montant probablement élevé des ressources qui lui seront allouées pour la préservation de la biodiversité dans le cadre du Dispositif d'allocation des ressources (DAR) et de son importance en tant que pays où la biodiversité, d'importance mondiale, est gravement menacée. La synthèse des quatre examens de portefeuilles-pays permettra au Bureau d'évaluer l'expérience et les problèmes communs de différents pays, et d'en rendre compte. Ces évaluations pourraient, par exemple, permettre de tirer des enseignements utiles pour l'objectif stratégique du FEM sur la gestion durable de la forêt.

3. Madagascar est reconnu comme l'un des 17 pays abritant une biodiversité exceptionnelle, des pays qui regroupent 80 % de la diversité biologique de la planète. Du fait de sa grande biodiversité, doublée d'un fort endémisme, et des graves menaces que l'homme fait peser sur ses écosystèmes, l'île est l'une des toutes premières priorités pour la préservation de la biodiversité d'importance mondiale. La richesse de la biodiversité y est essentiellement liée aux forêts primaires dont environ 80 % ont été détruites. Parmi les causes interdépendantes de la dégradation des ressources naturelles, on peut citer l'expansion des terres agricoles par reconversion de la forêt au profit de l'agriculture itinérante sur brûlis, le problème foncier et l'éclatement des mécanismes de régulation traditionnels, l'utilisation du charbon de bois et du bois de feu pour l'énergie domestique, les déficiences du régime d'exploitation commerciale des forêts pour le bois d'œuvre, et le développement des concessions minières, pétrolières et gazières.

4. En 1989, le Gouvernement malgache a adopté un ambitieux programme d'investissements sur 15 ans, baptisé « Plan national d'action environnementale (PNAE) », dont l'objectif était de conserver et d'utiliser rationnellement les ressources naturelles au profit d'un développement économique durable et d'une amélioration de la qualité de vie. Approuvé par le forum international des bailleurs de fonds de Madagascar, le plan est exécuté en trois phases. Il est conçu à l'échelle de l'ensemble du secteur et en est aujourd'hui au milieu de sa troisième phase. Parallèlement, le Plan d'action de Madagascar, le MAP 2007-2012, a été approuvé dans le cadre du DSRP-2 pour servir de guide à toutes les politiques nationales et pour servir de feuilles de route à tout programme de développement. L'engagement n° 7 du MAP – « Prendre soin de l'environnement » – comporte les quatre objectifs suivants, qui se traduisent sous forme de défis : a) Augmenter les aires protégées pour la conservation et la valorisation de la biodiversité terrestre, lacustre, marine et côtière (à 10 % du territoire national) ; b) réduire le processus de dégradation des ressources naturelles ; c) développer du réflexe environnemental

à tous niveaux (internalisation); et d) renforcer l'efficacité de l'aménagement forestier. Les mesures régissant la décentralisation voulue par le Gouvernement malgache jouent un rôle croissant, surtout dans un grand pays abritant plusieurs biosphères.

5. La dimension « développement durable » – intégration de la protection de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles dans la lutte contre la pauvreté – occupe une place particulière à Madagascar. Dans ce pays, le FEM a prêté son concours à la fois aux zones/aires protégées (surtout par le biais de la Banque mondiale) et la gestion des ressources naturelles là où les populations locales vivent dans les zones tampons de ces périmètres protégés (surtout par le biais du PNUD).

6. À Madagascar, le FEM a consacré environ 20 millions de dollars à la gestion de l'environnement, essentiellement dans le domaine d'intervention « diversité biologique » (35,275 millions de dollars pour trois projets). Les deux projets de grande envergure (à l'appui du PNAE) sont divisés en plusieurs composantes administrées par deux Agents d'exécution. Il existe aussi sept projets d'activités habilitantes. Le portefeuille des projets en préparation a dû s'adapter à la mise en application du DAR dans les domaines d'intervention « changements climatiques » et « diversité biologique ». Il se compose aujourd'hui de huit projets dans le domaine de la biodiversité (24,2 millions de dollars) ; un million de dollars sont alloués au changement climatique. Les principales Entités d'exécution des activités du FEM à Madagascar sont la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un certain nombre de projets régionaux étant également exécutés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).¹

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

7. Dans le droit fil des objectifs généraux des examens de portefeuilles-pays du FEM (voir ci-dessus), l'évaluation du portefeuille de Madagascar visera plus précisément à :
- a. évaluer de façon indépendante la **pertinence** et l'**efficacité**² de l'appui nationale du FEM à plusieurs niveaux : priorités environnementales nationales et mécanismes de décision ; mission du FEM et l'amélioration de l'environnement mondial ; et politiques et procédures du FEM ;
 - b. évaluer l'**efficacité** et les **résultats**³ de l'ensemble des projets achevés et en cours dans les domaines d'intervention voulus ; et
 - c. partager les **enseignements** et les **acquis** avec 1) le Conseil du FEM dans le cadre de son processus de prise de décision sur l'allocation des ressources et l'élaboration des politiques et des stratégies ; 2) le pays en ce qui concerne sa participation au FEM ; et 3) les différentes entités et organisation associées à la préparation et à l'exécution des projets et activités financés par le FEM.

¹ Ci-après dénommés « Entités d'exécution du FEM ». Le Banque africaine de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel font également partie des Entités d'exécution qui peuvent administrer des projets du FEM.

² *Pertinence* : la mesure dans laquelle l'activité convient aux politiques organisationnelles et aux priorités en matière de développement locales et nationales (des bénéficiaires, les besoins des pays, les priorités mondiales et les politiques des partenaires et des bailleurs de fonds), y compris les changements dans le temps; *Efficacité*: la mesure dans laquelle les résultats ont été atteints avec les ressources (fonds, services d'experts, temps consacré) les moins chères qui soient; on parle aussi de rentabilité ou efficacité économique. (« La politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM, 2006 »).

³ *Résultats* : Produits, effets à court et moyen terme ou impacts à plus long terme (prévus ou imprévus, positifs ou négatifs) des activités du FEM ; *notamment les avantages en matière d'environnement mondial, les effets de la répétition et d'autres effets locaux*; *Efficacité* : la mesure dans laquelle un objectif a été atteint ou la probabilité qu'il le soit. (« La politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM, 2006 »).

8. Cet examen de portefeuilles-pays sera également utilisé pour éclairer les autres travaux du Bureau de l'évaluation, notamment l'évaluation globale à mi-parcours du DAR⁴, l'évaluation du rôle catalyseur du FEM, et l'évaluation des partenariats et des projets cadres. L'équipe va évaluer la performance du portefeuille du FEM du point de vue de l'utilité des projets, de leur efficacité économique et de leur efficacité, et s'intéresse aux facteurs ayant contribué à ces résultats. L'objectif n'est pas d'évaluer ou de noter la performance des Entités d'exécution du FEM, des partenaires ou des administrations nationales. L'équipe s'attachera plutôt à analyser les résultats des projets pris individuellement dans le cadre de l'ensemble du portefeuille du FEM, mais sans noter ces projets.

QUESTIONS PRINCIPALES A SE POSER

9. Il s'agira notamment d'apporter une réponse aux principales questions suivantes

Pertinence de l'appui du FEM

- a) L'appui du FEM correspond-il bien : au programme national de développement durable et aux priorités environnementales ; aux besoins et aux difficultés du pays en matière de développement ; aux plans d'action nationaux dans les domaines d'intervention du FEM ?
- b) Le FEM et ses Entités d'exécution soutiennent-ils la définition des priorités de développement durable et de protection de l'environnement, et les mécanismes de décision connexes dans le pays ?
- c) L'appui du FEM au pays correspond-il aux effets recherchés sur l'environnement mondial (préservation de la biodiversité, gaz à effet de serre, eaux internationales, polluants organiques persistants, dégradation des sols et couche d'ozone) ?
- d) Le pays soutient-il aussi la mission du FEM et les programmes et stratégies dans les domaines d'intervention du Fonds avec ses propres ressources et/ou l'appui d'autres bailleurs de fonds ?
- e) Quelle est la pertinence des indices du DAR par rapport aux priorités de pays ?

Efficacité de l'appui du FEM

- a) Quels temps, efforts et moyens financiers faut-il consacrer à la préparation et à l'exécution des projets pour les différents types d'appui ?
- b) Quel est le rôle des différentes parties prenantes à l'exécution des projets du FEM, comment interviennent-elles et comment leurs activités sont-elles coordonnées ?
- c) Avec quelle efficacité les enseignements tirés des projets du FEM et leurs résultats sont-ils diffusés ?
- d) Quelles sont les synergies au niveau de la programmation des projets du FEM et de leur mise en œuvre entre : les Entités d'exécution ; les institutions nationales ; les projets du FEM ; et les autres projets et activités financés par des bailleurs de fonds ?
- e) Quelle est la durabilité à long terme de l'appui du FEM⁵ ?
- f) Dans quelle mesure les opérations du FEM ont-elles changées après l'introduction du DAR ?

⁴ Compte tenu l'état d'avancement au Madagascar, les questions se cibleront sur le dessin et le démarrage.

⁵ *Durabilité* : la capacité probable qu'une action continue d'offrir des avantages pendant une période prolongée après son achèvement; les projets doivent être respectueux de l'environnement et soutenables sur les plans financier et social (« La politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM, 2006 »). La viabilité à long terme est un élément clé du portefeuille de Madagascar. Elle sera évaluée au plan financier, institutionnel, sociopolitique et environnemental.

Résultats et efficacité de l'appui du FEM

- a) Quels sont les résultats (effets et impacts) des projets achevés (et, le cas échéant, en cours) ?
- b) Quels sont les résultats regroupés au niveau des domaines d'intervention et du pays ?
- c) Quelle est la probabilité de réalisation des objectifs des projets en cours d'exécution ?

10. Une première matrice d'évaluation de ces questions est jointe en annexe 1. Elle comporte une liste pour les préliminaires d'indicateurs/données de base, de sources d'informations possibles et de méthodes utilisables. L'équipe d'évaluation la validera ou la complétera une fois l'évaluation lancée. En règle générale, l'équipe utilisera les indicateurs figurant dans les descriptifs de projet. Toutefois, les faiblesses du travail de suivi et d'évaluation, signalées lors de l'évaluation d'anciens projets, pourraient poser des problèmes. Les indicateurs fondamentaux seront alors complétés par les indicateurs et données provenant des projets du Programme Environnemental (PE) et d'autres bailleurs de fonds, les indicateurs institutionnels du FEM, tels que la fiche de notation pour la biodiversité, et les indicateurs utilisés dans le cadre du DAR. Toute l'information n'est pas de nature quantitative.

CHAMP D'APPLICATION ET RESTRICTIONS

11. Les examens de portefeuilles-pays porteront sur tous les types d'activités financées par le FEM dans le pays, exécutés à toutes les phases du cycle de projet (projets en préparation, en cours et achevés) et administrés par tous les Agents et Organismes d'exécution dans tous les domaines d'intervention, y compris les activités institutionnelles du FEM telles que le Programme de microfinancements. La somme de toutes ces activités constitue le portefeuille du FEM. Le ciblage de l'évaluation est fonction de la phase du projet (voir tableau 1)

Tableau 1. Ciblage de l'évaluation aux différents stades du projet

État d'avancement	Ciblage		À titre indicatif	
	Pertinence	Efficience	Efficacité	Résultats
Achevé	Pleinement applicable	Pleinement applicable	Pleinement applicable	Pleinement applicable
En cours	Pleinement applicable	Partiellement applicable	Probablement applicable	Probablement applicable
En préparation	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Programme de microfinancements	Application prévue	Processus	Non applicable	Non applicable
Projet régional	Partiellement applicable	Pleinement applicable	Probablement applicable	Probablement applicable

12. Les projets du FEM dans un pays ne s'articulant pas autour d'un programme national, il n'existe pas de cadre d'évaluation comprenant des objectifs prédéterminés au regard desquels les résultats et l'efficacité des activités peuvent être évalués. L'équipe d'évaluation s'intéressera donc au portefeuille de projets et d'activités, à leurs objectifs et à leur cohérence interne. L'équipe évaluera aussi la façon dont le portefeuille a évolué. Les programmes nationaux des Agents d'exécution seront considérés comme des cadres appropriés de l'évaluation de l'appui du FEM, comme été convenu avec le Gouvernement malgache.

13. L'appui du FEM est fourni par l'intermédiaire de partenariats qui rassemblent de nombreuses institutions. Dans le cas de Madagascar, il est difficile d'examiner l'appui du FEM séparément car le programme de protection de l'environnement fait intervenir de nombreux acteurs. Il ne s'agira pas de chercher à attribuer au FEM l'impact de certaines activités sur le

développement, mais d'examiner la contribution du Fonds aux résultats pris dans leur ensemble, c'est-à-dire d'établir une relation crédible entre l'appui de l'institution et ses retombées. Des questions sur les rôles, la coordination, les synergies et les complémentarités permettront d'évaluer la façon dont l'appui du FEM a été assuré en partenariat avec d'autres.

14. Le portefeuille comprend 10 **projets** approuvés. Seul un projet de grande envergure est clos (*Projet d'appui au programme national de l'environnement – PE2*). L'autre projet de grande envergure (*Troisième programme environnemental – PE3*), en cours, et le projet de moyenne envergure (*Préservation participative de la diversité à l'échelon local dans le couloir d'Anjozorobe*) ont tous deux fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Compte tenu de la taille des deux projets de grande envergure (PE2 et PE3), l'équipe s'attachera à évaluer chacune de leurs composantes pour en regrouper les résultats. Cela étant, ces trois projets visent tous à accompagner le programme national de protection de l'environnement et le plan d'action de Madagascar (MAP).

15. Sur les 10 projets, sept étaient des **activités habilitantes** s'inscrivant dans le cadre de différents domaines d'intervention : premier rapport national en application de la CDB et consultations en vue du deuxième rapport national sur la biodiversité, Centre d'échange, communications nationales en application de la CCNUCC, programme d'action national pour l'adaptation au changement climatique (PANA), autoévaluation nationale des capacités à renforcer pour gérer l'environnement mondial (ANCR), plan national de mise en œuvre de la Convention sur les polluants organiques persistants (POP).

16. Le **Programme de microfinancements** du FEM n'a été approuvé qu'en 2005 pour Madagascar. Au 31 août 2007, 27 microfinancements avaient été approuvés et pouvaient être décaissés. Le Programme de microfinancements fait également partie des activités financées dans le cadre du DAR. Il est encore trop tôt pour en évaluer les résultats, mais il est envisagé d'examiner son processus de mise en place, sa stratégie et son cadrage géographique, ses synergies avec les autres activités des projets PE, et les mécanismes d'application utilisés.

17. Les **projets en préparation** dans le domaine d'intervention « diversité biologique » (liste pour DAR-4) se composent de huit opérations de différente nature. Plusieurs des projets envisagés pourraient contribuer à la viabilité des activités en cours et seront évalués à ce titre du point de vue de leur utilité et de leur viabilité. L'équipe évaluera également le processus des consultations relatives au DAR et l'incidence du dispositif à ce jour, notamment sur l'évaluation du portefeuille des projets en instance. Les résultats de cet exercice viendront alimenter l'évaluation à mi-parcours du DAR, que le Bureau réalisera en 2008. L'équipe examinera les huit projets prioritaires de la liste prévue pour FEM-4 (la période couvrant la quatrième reconstitution des ressources) et les projets dont la préparation a été approuvée à la fin de FEM-3.

18. Des modalités différentes s'appliquent à la préparation et l'approbation des **projets régionaux** et mondiaux. Compte tenu du temps et des ressources financières disponibles pour l'exercice d'évaluation, ces projets ne seront examinés que s'il existe une Cellule d'exécution des activités dans les pays. Les trois projets régionaux et mondiaux suivants comportent une composante « Madagascar » qui devrait être examinée dans le cadre de l'évaluation : Grands écosystèmes marins des courants d'Agulhas et de Somalie ; Conservation in situ des parents sauvages des espèces cultivées par une amélioration de la gestion de l'information et des applications sur le terrain ; Mise en œuvre de la stratégie mondiale de conservation des espèces végétales : Identification des espèces végétales menacées et protection des zones d'importance botanique dans six pays prioritaires. Les aspects suivants seraient évalués :

résultats préliminaires, mode de préparation, enseignements tirés des opérations et synergies avec les autres activités des projets EP à Madagascar, et mécanismes nationaux d'application.

19. L'**approche-programme** appliquée dans le cadre du plan national d'action environnementale de Madagascar est unique. En traitant la question clé de l'efficacité économique, l'équipe attachera à examiner des aspects tels que la coordination et le travail en partenariat, l'harmonisation, les synergies et les transferts de connaissances. Les points suivants seront analysés : mécanismes de coordination, transition entre les phases du projet et synergies entre les deux projets EP du FEM, coordination entre les différentes composantes et entre les Entités d'exécution ; complémentarité des financements ; et vision à long terme. L'évaluation des partenariats et un programme cadre que le FEM réalisera en 2008-2009 intégrera les résultats de ce travail.

20. Le **contexte** dans lequel ces projets ont été élaborés, approuvés et sont en train d'être exécutés est un autre des aspects ciblés par l'évaluation. Cet aspect fera intervenir une étude rétrospective des politiques, stratégies et priorités nationales de développement durable et de protection de l'environnement, du cadre juridique de mise en œuvre et d'application effective de ces politiques, des stratégies et programmes-pays des Entités d'exécution du FEM, et des politiques, principes, programmes et stratégies de l'institution. Il inclurait la considération des lignes de base ; capacité d'absorption et développement institutionnel.

Méthodologie

21. Les examens de portefeuilles-pays sont réalisés par le Bureau de l'évaluation du FEM, secondé par des consultants internationaux et locaux. Conduite par un chef d'évaluation du Bureau, l'**équipe d'évaluation** comprendra des spécialistes de la gestion de la biodiversité des zones protégées, de la participation des populations locales et de la gestion des ressources naturelles, des politiques et des lois environnementales ainsi que de l'économie politique et de la gestion financière. Les consultants devront satisfaire aux Règles d'éthique du Bureau de l'évaluation du FEM et seront tenus de signer une déclaration certifiant ne pas avoir récemment exercé (au cours des trois à cinq dernières années) une activité en rapport avec l'appui du FEM dans le pays.

22. La méthodologie comporte une série de modules faisant appel à des méthodes et outils qualitatifs et quantitatifs. Les aspects qualitatifs de l'évaluation incluent une étude de la documentation existante. Les projets EP comprenant plusieurs phases et faisant appel à de multiples bailleurs de fonds, les rapports, examens, études et évaluations sont innombrables. Les sources d'information suivantes devraient normalement être utilisées :

- Au niveau des projets : le dossier du projet, les rapports d'exécution, les évaluations finales, les rapports des missions de suivi et la documentation résultant des projets
- Au niveau du pays : les programmes nationaux de développement durable, les priorités et stratégies environnementales, les stratégies et les plans d'action liés aux domaines d'intervention du FEM, les autoévaluations des capacités nationales financées par le FEM, les indicateurs écologiques nationaux et mondiaux
- Au niveau des Entités d'exécution : les stratégies et dispositifs d'aide-pays, leurs évaluations et leurs examens, notamment par la Banque mondiale, le PNUD et la BAD
- Les résultats des évaluations réalisées au niveau national par le Bureau de l'évaluation du FEM (Évaluation conjointe du cycle des activités et des modes d'interventions du FEM, Bilan globaux du FEM, etc.) et par les entités nationales chargées des évaluations

- Les résultats des évaluations réalisées au niveau national par les Entités d'exécution et les autres bailleurs de fonds, et consacrées aux projets EP, à leur propre appui ou à la situation du pays
- Les statistiques et les ressources scientifiques, notamment pour les indicateurs de la protection de l'environnement national
- Les entretiens avec les acteurs du FEM, dont les autres organismes d'aide bilatérale et multilatérale (GTZ, FFEM, AFD, USAID, IUCN, EU, CI, WWF, WCS) et le Bureau des bailleurs de fonds ; les Entités d'exécution du FEM (PNUE, ONUDI, FAO, BAD, FIDA) ; les administrations publiques (ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ; ministère des Travaux publics et du Transport ; ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Pêches ; ministère de l'Énergie) ; et tous les points focaux pour les Conventions
- Les entretiens avec les bénéficiaires de l'appui du FEM, dont les ONG et les associations (ANAE, Tany Meva) ; GSPM ; Fondation pour la biodiversité et les aires protégées, etc.), les communautés et les autorités au niveau local
- Les visites de sites de projets et les entretiens avec les entités responsables des différentes composantes des projets EP (CELCO, Observatoire du secteur forestier, SAGE, ONE, FOFIFA, ANGAP, ONG Fanamby etc. – voir ci-après)
- Les données résultant des ateliers nationaux de consultation

23. L'analyse quantitative retiendra le projet comme unité d'analyse pour évaluer l'utilité et l'efficacité économique de l'appui du FEM (liens avec les priorités nationales, délais et coûts de la préparation et de l'exécution des projets, etc.) et pour mesurer les résultats obtenus par le FEM (degré de réalisation des objectifs d'amélioration de l'environnement mondial) et la performance des projets (notes pendant le déroulement et à l'achèvement du projet). Voir annexe 1.

24. L'équipe utilisera les outils et protocoles types d'examen de portefeuilles-pays, qu'elle adaptera à la situation de Madagascar. Il s'agit notamment du protocole d'examen des projets, applicable aux études sur dossier et aux visites de sites, et des questionnaires, établis pour la consultation des différents acteurs. Dans le cas des projets EP, le protocole s'appliquera à chacune des composantes.

25. Différents sites de tous les projets en cours ou achevés seront visités. Le choix des sites précis se fera en fonction d'un premier examen de la documentation et tiendra compte de la nécessité d'une représentation équilibrée, à savoir : a) représentation des différentes régions et des biosphères du nord et du sud du pays ; b) aires forestières protégées et zones côtières et marines ; c) différentes aires protégées parmi les 20 périmètres bénéficiant de l'appui du FEM ; d) possibilité de couvrir à la fois une aire protégée et des zones tampons ; e) possibilité de couvrir plusieurs aspects du portefeuille sur un même site (projets PE et Programme de microfinancements, p. ex.) ; f) zones non couvertes par l'appui du FEM, à des fins de comparaison ; et g) considérations pratiques et logistiques.

PROCÉDURE ET PRODUITS

26. Suite à une première visite du Bureau de l'évaluation à Madagascar en août 2007, ces termes de référence propre au pays ont été préparés pour cette évaluation. Une fois l'équipe d'évaluation constituée, les opérations suivantes seront exécutées :

- Recueil de données et analyse de la documentation pour en extraire des résultats d'évaluations fiables

- Préparation des supports propres à l'examen du portefeuilles-pays⁶, à savoir :
 - Une **base de données sur le portefeuille du FEM**, qui décrira tous les aspects de l'appui du Fonds dans le pays : informations de base (Entités d'exécution, domaines d'intervention), état d'avancement des projets, informations en rapport avec le cycle de projet, données sur les financements du FEM et les cofinancements, objectifs clés et principaux résultats attendus (ou obtenus), grands partenaires, par projet, etc.
 - Le **cadre d'activité environnementale du pays**, qui présentera le contexte dans lequel les projets du FEM sont élaborés et exécutés (dans certains cas, ce cadre existe déjà, élaboré par les Entités d'exécution ou les administrations nationales). Ce document contiendra des informations sur les lois relatives à l'environnement, les politiques environnementales de chaque administration (plans, stratégies et autres supports), et les conventions internationales signées par le pays, et replacées dans le temps afin de pouvoir les relier à l'appui correspondant du FEM
 - Une **évaluation des effets positifs sur l'environnement mondial**, qui soit une évaluation de la contribution du pays à la mission du FEM et au travail dans ses domaines d'intervention. L'évaluation s'appuiera sur les indicateurs voulus, tels que ceux utilisés pour le DAR (biodiversité et changement climatique) et ceux figurant dans les descriptifs de projets
- Déroulement de la mission d'évaluation, des représentants du Bureau de l'évaluation se rendant au moins une fois sur place
- Présentation d'un projet de rapport par des représentants du Bureau se rendant sur place pour une réunion de consultation des principaux acteurs
- Préparation du rapport final, intégrant les remarques résultant des consultations, pour présentation au Conseil et au pays bénéficiaire.

27. Il sera demandé au point focal du FEM de contribuer à l'évaluation en indiquant les principales personnes à rencontrer, en aidant à organiser les entretiens, les visites de sites des projets et les réunions, et en localisant les principaux documents. Il sera également demandé aux Entités d'exécution de contribuer à l'évaluation pour ce qui est des projets et activités financés par le FEM qu'elles administrent, en indiquant les principaux chargés de projet et autres responsables de leurs services à rencontrer, en organisant les visites de sites, et en fournissant les documents et les données nécessaires.

28. Le principal produit de cette évaluation sera un rapport établi en anglais et en français (voir l'annexe 2 pour un aperçu de la structure de ce rapport). Le Bureau de l'évaluation assumera l'entière responsabilité de la teneur du rapport. Une ébauche en sera présentée lors d'un atelier organisé à Madagascar à l'intention des représentants du gouvernement et des acteurs nationaux, dont les responsables des projets, les bailleurs de fonds et les Entités d'exécution du FEM. Les participants à cet atelier seront invités à donner leur avis sur les aspects factuels du rapport. Le Bureau préparera une synthèse de la version finale de ce rapport et des trois autres examens de portefeuilles-pays. Cette synthèse sera présentée à la réunion d'avril 2008 du Conseil.

29. L'évaluation se déroulera d'août 2007 à mars 2008, et le rapport final sera présenté à la réunion d'avril 2008 du Conseil. Le tableau 2 ci-après présente les grandes étapes de cette évaluation.

Table 2. Principales étapes de l'évaluation

Objectifs d'étape *	Date limite
---------------------	-------------

⁶ Il s'agira de notes de travail, non publiées en tant que telles.

1) Première mission préparatoire à Madagascar du chargé de projet du Bureau de l'évaluation	5-12 août 2007
2) Cadre de référence pour l'évaluation – projet pour avis	15 septembre 2007
3) Protocole d'examen du projet et questionnaire	15 octobre 2007
4) Lancement de l'évaluation – Consultations et visites de sites	15 octobre 2007
5) Évaluation des effets positifs sur l'environnement mondial et Cadre d'activité environnementale de Madagascar	31 décembre 2007
6) Étude du dossier des 14 projets du FEM	31 décembre 2007
7) Entretiens avec les acteurs nationaux	31 décembre 2007
8) Entretiens avec le Secrétariat du FEM, la Banque mondiale et le PNUD, à New York et à Washington (USA)	31 décembre 2007
9) Rédaction du rapport	1 ^{er} -31 janvier 2008
10) Première mouture du rapport	31 janvier 2008
11) Atelier national de présentation des premiers résultats (1 jour)	25 février-7 mars 2008
12) Finalisation du rapport intégrant les remarques des différents acteurs	7-10 mars 2008
13) Rapport final	10 mars 2008
14) Document de synthèse – projet pour avis	14 mars 2008
15) Document de synthèse – version finale	
16) Présentation au Conseil du FEM	1 ^{er} -25 avril 2008

*Dates susceptibles de modifications pour tenir compte des délais de traduction en anglais et/ou en français, selon la langue de départ.

Annexe B. Matrice d'évaluation vierge

Matrice d'évaluation

Principales questions à se poser	Indicateurs/données de base	Sources d'information	Méthodologie
<i>L'appui du FEM correspond-elle bien aux aspects suivants ?</i>			
Programme national de développement et priorités environnementales du pays	<ul style="list-style-type: none"> • L'appui du FEM cadre avec le programme national de développement et les priorités environnementales du pays • Le pays s'identifie à l'appui du FEM et en est le catalyseur (initiative, conception et exécution du projet, p. ex.) • Niveau de l'appui du FEM par rapport à l'APD d'autres sources dans le domaine de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Données nationales pour différentes périodes • Entretiens avec des représentants des pouvoirs publics • Examens de projets • Ateliers nationaux de consultation • Gouvernement malgache, MAP, PANE 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des données nationales • Étude des données relatives aux projets • Ateliers nationaux de consultation • Entretiens • Cadre d'activité environnementale du pays • Analyse du portefeuille du FEM
Besoins et difficultés du pays en matière de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Le FEM répond aux besoins de développement (activités génératrices de revenus, renforcement des capacités, etc.) et réduit les difficultés • Les modes d'intervention, les composantes des projets et les instruments opérationnels du FEM (projet de grande et de moyenne envergure, Entités d'exécution, microfinancements, projets mixtes des Entités d'exécution, assistance technique, microcrédits, etc.) sont bien adaptés aux besoins et difficultés du pays • Comment l'approche du FEM s'adapte-t-elle aux réalités politiques du Pays, notamment dans le cadre 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies du pays et des Entités d'exécution du FEM • Entretiens avec des représentants des pouvoirs publics, les communautés et les autorités au niveau local, les bénéficiaires • Examens de projets • Gouvernement malgache, MAP, PANE, société civile • L'information et données sur l'efficacité (cycle de projet, modalités etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des données nationales • Étude des données relatives aux projets • Étude des stratégies nationales des Entités d'exécution du FEM • Ateliers nationaux de consultation • Entretiens • Cadre d'activité environnementale du pays • Analyse du portefeuille du FEM

Principales questions à se poser	Indicateurs/données de base	Sources d'information	Méthodologie
	de l'AAH (Alignement, Appropriation, Harmonisation)		
Plans d'action nationaux dans les domaines d'intervention du FEM (plans soutenus par des activités habilitantes, par exemple)	<ul style="list-style-type: none"> • L'appui du FEM est liée au plan national d'action environnementale/MAP ; aux communications nationales en application de la CCNUCC ; au plan national de mise en œuvre (POP) ; à l'autoévaluation nationale des capacités et à l'adaptation au changement climatique (PANA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités habilitantes financées par le FEM • Entretiens avec des représentants des pouvoirs publics • ONG, Entités d'exécution • Examens de projets • Stratégie nationale pour le Programme de microfinancements • Gouvernement malgache, ministère de l'Environnement, ministère de l'Énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des données nationales • Étude des données relatives aux projets • Étude des stratégies nationales • Entretiens • Cadre d'activité environnementale du pays
Indicateurs de la protection de l'environnement mondial (biodiversité, GES, eaux internationales, POP, dégradation des sols, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Les impacts et les résultats des projets se rattachent à l'indice de potentialité utilisé pour le DAR (biodiversité et changement climatique) et aux indicateurs mondiaux pour les POP, la dégradation des sols et les eaux internationales • Le FEM appui les pays à s'acquitter de leurs obligations en vertu des Conventions • La pertinence des indices du DAR par rapport aux priorités de pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Données nationales • Examens de projets • Mécanismes de suivi et d'évaluation • Plan d'application des Conventions • DAR, projets PE, fiche de notation pour la biodiversité • Indices et indicateurs pour PE 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des données nationales • Cadre d'activité environnementale du pays • Analyse du portefeuille du FEM
Mission du FEM et programmes et stratégies dans les domaines d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités du FEM, l'engagement des pays et la transposition des projets viennent à l'appui de la mission du FEM et des programmes et des stratégies dans les domaines d'intervention (rôle catalyseur, projets transposés, etc.) • Impact du point focal du 	<ul style="list-style-type: none"> • Examens de projets • Entretiens avec les services du Secrétariat et les services techniques des Entités d'exécution • Stratégie de programmation des ressources de FEM-4 • Évaluation des projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des données nationales et des données relatives aux projets • Cadre d'activité environnementale du pays • Évaluation des effets positifs sur l'environnement mondial

Principales questions à se poser	Indicateurs/données de base	Sources d'information	Méthodologie
	FEM <ul style="list-style-type: none"> • Coordination nationale de l'appui du FEM 	PE/de leurs phases	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du portefeuille des projets en cours et en préparation
<i>L'appui du FEM est-elle efficace par rapport à son coût ?</i>			
Temps, efforts et moyens financiers consacrés à la préparation et à l'exécution des projets pour les différents types d'appui	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur de moyens : Délais d'instruction des projets (par phases du cycle de projet), coût de la préparation et de l'exécution des projets par type d'appui; phases du cycle de projets à Madagascar • Abandon de financements PDF et annulation de projets Inscription au programme de travail : Agrément du DG : Démarrage du projet : Achèvement prévu/réel Passage d'une phase à l'autre Fonds FEM/Cofinancements • Changement des opérations du FEM après l'introduction du DAR 	<ul style="list-style-type: none"> • Examens de projets • Entretiens avec le Secrétariat du FEM, les Entités d'exécution et le gouvernement • Évaluation conjointe du cycle des activités du FEM • Activités prévues en application du DAR • Ressources financières et humaines affectées aux projets • Rapport d'évaluation rétrospective du projet PE2 (Banque mondiale) • Budgets et activités de suivi-évaluation • Évaluation des projets PE/de leurs phases • Visites de sites 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des données relatives aux projets • Visites de sites des projets • Cadre d'activité environnementale du pays • Évaluation des effets positifs sur l'environnement mondial • Analyse du portefeuille du FEM • Analyse du portefeuille des projets en cours et en préparation
Rôle, participation et coordination des parties prenantes à l'exécution des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de participation • Rôle et fonctions des différents acteurs • Coordination entre projets • Complémentarité de l'appui du FEM 	<ul style="list-style-type: none"> • Examens de projets • Entretiens avec les responsables des projets, bénéficiaires • Visites de sites • Évaluation du cadre institutionnel (projets PE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des données relatives aux projets, entretiens et ateliers • Cadre d'activité environnementale du pays
Enseignements tirés des projets du FEM et des activités avec d'autres partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • La conception, la préparation et l'exécution des projets tiennent compte des enseignements tirés des projets menés avec le FEM et avec d'autres partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Examens et descriptifs de projets • Entretiens avec les responsables des projets • Visites de sites • Secrétariat central des bailleurs de fonds, CELCO 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des données relatives aux projets • Entretiens et ateliers • Analyse du portefeuille des projets en cours et en préparation

Principales questions à se poser	Indicateurs/données de base	Sources d'information	Méthodologie
Synergies au niveau de la programmation et de l'exécution des projets entre les Entités d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance mutuelle des projets respectifs des Entités d'exécution • Communication entre Entités d'exécution • Soutien technique entre Entités d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> • Examens de projets • Entretiens avec les responsables des projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des données relatives aux projets, entretiens et ateliers • Cadre d'activité environnementale du pays Analyse du portefeuille
Synergies entre institutions nationales au niveau de la programmation et de l'exécution des activités financées par le FEM	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance mutuelle des projets respectifs des institutions nationales • Communication entre institutions • Soutien technique interinstitutionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Examens de projets • Entretiens avec les responsables des projets • Visites de sites 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des données relatives aux projets, entretiens et ateliers • Cadre d'activité environnementale du pays • Évaluation des effets positifs sur l'environnement mondial • Analyse du portefeuille du FEM
Synergies entre l'appui du FEM et celle des autres bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance mutuelle des projets entre bailleurs de fonds • Communication entre institutions • Soutien technique interinstitutionnel • Complémentarité de l'appui du FEM 	<ul style="list-style-type: none"> • Examens de projets • Entretiens avec les ONG et les bailleurs d'appui bilatérale • Visites de sites • Évaluations des bailleurs de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des données relatives aux projets, entretiens et ateliers • Cadre d'activité environnementale du pays
Viabilité à long terme de l'appui du FEM	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité probable des ressources financières et économiques • Degré d'appropriation des projets par les bénéficiaires et niveau de sensibilisation • Niveau de la capacité des agents d'exécution • Cadre juridique, politiques publiques et structures de gouvernance • Mécanismes incitant à l'éthique de responsabilité et à la transparence, compétences techniques • Risques pour l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Examens de projets • Entretiens avec les ONG, les bailleurs d'appui bilatérale, les communautés et les autorités au niveau local • Visites de sites • Étude du coût financier des zones protégées • Évaluation du cadre institutionnel (projets PE) • Fondation pour la biodiversité et les aires protégées, ANGAP, SAGE 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des données relatives aux projets, entretiens et ateliers • Cadre d'activité environnementale du pays • Analyse du portefeuille du FEM
<i>L'appui du FEM est-elle efficace du point de vue des résultats obtenus ?</i>			

Principales questions à se poser	Indicateurs/données de base	Sources d'information	Méthodologie
Au niveau des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats et impacts des projets • Notation préexistante des résultats des projets (autoévaluation et évaluation indépendante) • Évolution des indices de potentialité utilisés pour le DAR et des autres indicateurs de la protection des avantages mondiaux pour l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Examens des projets • Visites de sites • Résultats des évaluations des projets PE et des bailleurs de fonds • Données issues de l'ensemble des projets PE et des autres bailleurs de fonds • Évaluations des projets PE/de leurs phases 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des dossiers des projets et visites de sites • Entretiens avec des représentants du gouvernement • Évaluation des effets positifs sur l'environnement mondial • Analyse du portefeuille du FEM
Au niveau du portefeuille et des programmes par domaine d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs ci-dessus une fois regroupés • Effet d'entraînement • Contribution par le FEM 		
Au niveau du pays	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs ci-dessus une fois regroupés • Résultats et impacts globaux de l'appui du FEM • Effet d'entraînement 		

Annexe C. Matrice d'évaluation remplie

Examen de portefeuilles pays – MADAGASCAR Matrice d'évaluation

Principales questions à se poser	Réponses de la mission CPE
L'appui du FEM correspond il bien aux aspects suivants ?	
<p>Programme national de développement et priorités environnementales du pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'appui du FEM cadre t il avec le programme national de développement et les priorités environnementales du pays ? • Le pays s'identifie t il à l'appui du FEM et en est il le catalyseur (initiative, conception et exécution du projet, p. ex.) ? • Niveau de l'appui du FEM par rapport à l'APD d'autres sources dans le domaine de l'environnement <p>Oui dans l'ensemble. Si par le passé cela n'a été ni évident ni très visible, il y a aujourd'hui entre le MAP et le FEM (principalement par le PNAE) un fort souhait d'alignement des objectifs à atteindre. La stratégie opérationnelle du FEM exige une « conformité aux initiatives nationales et, le cas échéant, régionales » et c'est dans cette optique que le PE3 vient de réaménager son cadre logique et ses lignes budgétaires.</p> <p>Le pays devient un catalyseur, du moins il prend des positions en ce sens. Si jusqu'à récemment ce sont principalement les organisations et agences internationales de conservation et de développement (dont le FEM) qui ont « pensé » les grandes stratégies environnementales pour Madagascar, le gouvernement actuel marque sa volonté de prise ne main de l'avenir environnemental du pays.</p> <p>Le FEM est un des piliers de l'appui extérieur à Madagascar en matière d'environnement. Conçu pour n'être qu'un « complément » de financement, son apport financier est pourtant important (11% sur l'ensemble PE2 + PE3 + MSP Corridot Anjozorobe) et son appui technique a la particularité de s'exprimer sous différents types de programmes et différentes approches (Grands, Moyen et Petits programmes, Programmes régionaux, Activités habilitantes).</p>
<p>Besoins et difficultés du pays en matière de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le FEM répond aux besoins de développement (activités génératrices de revenus, renforcement des capacités, etc.) et réduit les difficultés <p>Oui en partie, à travers le PNUD surtout. Dans le cadre des PE2 et 3, des Field Labs, des MSP et des SGP un savoir faire s'est développé et se développe encore au fur et à mesure de l'application des principes de développement local et de meilleure gouvernance. Certains Programmes régionaux et Activités habilitantes préparent un cadre favorable aux développements (UNCCD, CCNUCC, POPs, Biosécurité, WIOLAB, ...).</p>

Principales questions à se poser		Réponses de la mission CPE
	<ul style="list-style-type: none"> • Les modes d'intervention, les composantes des projets et les instruments opérationnels du FEM (projet de grande et de moyenne envergure, Entités d'exécution, microfinancements, projets mixtes des Entités d'exécution, assistance technique, microcrédits, etc.) sont bien adaptés aux besoins et difficultés du pays • Comment l'approche du FEM s'adapte-t-elle aux réalités politiques du Pays, notamment dans le cadre de l'AAH (Alignement, Appropriation, Harmonisation) 	<p>C'est une chance que le FEM agisse sous plusieurs approches, dans plusieurs régions du pays, via plusieurs agences et partenaires de terrain. Cette richesse est porteuse d'enseignements variés mais la complexité des situations rend l'analyse souvent difficile. Plutôt que des certitudes, ce sont des tendances qui se dégagent. Les grands programmes PE2 et 3 ne semblent pas donner des résultats à la hauteur des attentes. Le programme de taille moyenne « corridor forestier d'Andjozorobe » donne pour l'instant des preuves d'efficacité en matière d'appropriation locale pour le développement et la conservation des ressources naturelles, et les field labs mis en place avec SAGE et d'autres partenaires ont aussi adopté une démarche de responsabilisation locale .</p> <p>Pendant longtemps, le FEM comme les autres parties prenantes environnementales à Madagascar, y compris gouvernementales, n'ont fait que constater dans leurs très nombreux rapports le manque de coordination des actions, d'harmonisation, d'appropriation, comme impuissants à changer les choses. Depuis septembre 2005, Madagascar a validé la déclaration de Paris engageant vers une meilleure efficacité de l'aide extérieure et une meilleure gouvernance à tous niveaux. L'Etat malgache a donc réagit activement via le DSRP et ses 22 régions mais certaines réticences et l'inertie ministérielle freinent le changement.</p>
Plans d'action nationaux dans les domaines d'intervention du FEM (plans soutenus par des activités habilitantes, par exemple)	<ul style="list-style-type: none"> • L'appui du FEM est lié au plan national d'action environnementale/MAP ; aux communications nationales en application de la CCNUCC ; au plan national de mise en œuvre (POP) ; à l'autoévaluation nationale des capacités et à l'adaptation au changement climatique (PANA) 	<p>Le PE2 et le PE3 appuyés par le FEM sont les programmes d'exécution du PNAE. L'orientation des priorités nationales tenues en compte dans le financement des programmes environnementaux a été réajustée par rapport au MAP. La réalisation des obligations de Madagascar relativement aux conventions internationales a été appuyée par le FEM dans le cadre des activités habilitantes et le projets régionaux.</p>
Indicateurs de la protection de l'environnement mondial (biodiversité, GES, eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les impacts et les résultats des projets se rattachent à l'indice de potentialité utilisé pour le 	<p>Il est clair que Madagascar est un des pays au monde au plus fort indice de potentialité en ce qui concerne la diversité biologique (IPFbio). Les fonds FEM à Madagascar sont fortement orientés vers la préservation de cette diversité et les résultats</p>

Principales questions à se poser		Réponses de la mission CPE
internationales, POP, dégradation des sols, etc.)	DAR (biodiversité et changement climatique) et aux indicateurs mondiaux pour les POP, la dégradation des sols et les eaux internationales	actuels, bien qu'insuffisants, répondent en partie à ce fort indice. Pour ce qui est de l'indice sur le changement climatique (IPFCC), les résultats et impacts FEM actuels sont relativement minimes mais un grand potentiel existe effectivement : des millions d'ha de piège à carbone et de grands progrès possible sur les énergies renouvelables (hydroélectricité surtout, biocarburant également).
	<ul style="list-style-type: none"> Le FEM appui le pays à s'acquitter de ses obligations en vertu des Conventions 	Un des résultats du FEM est de permettre à Madagascar à honorer ses signatures de conventions internationales. En effet, le FEM est souvent seul à financer les points focaux de ces conventions pour la concrétisation des obligations.
	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence des indices du DAR par rapport aux priorités de pays 	L'IPFbio est extrêmement pertinent vis-à-vis des priorités nationales car la protection de la diversité biologique à Madagascar peut, par effet induit, fortement aider ce pays à se développer de façon durable ; La pertinence de l'IPFCC est également forte (bien que moins évidente) car le pays doit se reboiser pour la protection de ses sols (reboisement = piège à carbone).
Mission du FEM et programmes et stratégies dans les domaines d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Les activités du FEM, l'engagement des pays et la transposition des projets viennent à l'appui de la mission du FEM et des programmes et des stratégies dans les domaines d'intervention (rôle catalyseur, projets transposés, etc.) 	Le rôle catalyseur du FEM à Madagascar n'est pas très visible. La transposition de projets (réplication de système) est dangereuse car peu de copier-coller fonctionnent, l'important étant la capacité d'adaptation et de création des agents en place. Cependant, le MSP Corridor d'Andjzorobe ainsi que les actions de type CEPF sont effectivement des exemples dont on devrait valoriser les expériences sur d'autres sites. Les SGP dans le sud n'ont pas encore de résultats avancés mais ils représentent une expérience très observée par les partenaires environnementaux.
	<ul style="list-style-type: none"> Impact du point focal du FEM 	Le Point Focal opérationnel au MINENVEF (SG) change très souvent. Son impact n'est pas visible dans le sens où il est mélangé à celui d'autres organismes de coordination (CELCO, CGP, Point focaux activités habilitantes).
	<ul style="list-style-type: none"> Coordination nationale de l'appui du FEM 	La CELCO joue un rôle essentiellement de contrôle financier alors qu'elle devrait jouer un rôle plus large de coordination des actions au sein du PE3.
L'appui du FEM est il efficace par rapport à son coût ?		

Principales questions à se poser		Réponses de la mission CPE
Temps, efforts et moyens financiers consacrés à la préparation et à l'exécution des projets pour les différents types d'appui	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de moyens : Délais d'instruction des projets (par phases du cycle de projet), coût de la préparation et de l'exécution des projets par type d'appui; phases du cycle de projets à Madagascar Abandon de financements PDF et annulation de projets Inscription au programme de travail : Agrément du DG : Démarrage du projet : Achèvement prévu/réel Passage d'une phase à l'autre Fonds FEM/Cofinancements Changement des opérations du FEM après l'introduction du DAR 	<p><u>Financements</u> : PE2 : 20,8 MUSD/5 ans; PE3 : 13,5 MUSD/5 ans; MSP : 0,975 MUSD/5 ans; SGP : 0,5 MUSD/3 ans</p> <p><u>Délais</u> : MSP : 1^{ère} demande de Fanamby en 1998, validée en 2004 (après 35 propositions de la part de Fanamby) SGP : approuvé en Février 2005, démarré seulement en 2007 (Pas de fonctionnement ou compte goutte)</p> <p>Aucun financement GEF n'a jamais été interrompu en cours de programme.</p> <p>7 mois entre PE1 et PE2 ; 1 an entre PE2 et PE3. Cofinancement de l'Etat souvent en retard ou absent.</p> <p>Le FEM a adopté le DAR en septembre 2005 (entrée en vigueur en juillet 2006) pour un meilleur ciblage des financements et par l'amélioration de leur prévisibilité.</p>
Rôle, participation et coordination des parties prenantes à l'exécution des projets	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de participation Rôle et fonctions des différents acteurs Coordination entre projets Complémentarité de l'appui du FEM 	<p>PE3 : Une douzaine de partenaires principaux ; près d'une soixantaine concernés, hors organisations locales et régionales.</p> <p>Les niveaux de participation sont très variables d'un acteur à l'autre et d'un projet à l'autre. Ils sont quantitativement plutôt bons mais qualitativement limités par manque de vision commune, de coordination entre projets et entre acteurs et par excès d'indépendance des acteurs sur le terrain.</p> <p>Coordination et échanges entre projets plutôt faibles, chaque projet suit sa route, sa méthode et ses intérêts.</p> <p>11% du financement du Programme environnemental. 67% du financement du MSP Corridor d'Andjorobe 100% du financement SGP</p>
Enseignements tirés des projets du FEM et des activités avec d'autres partenaires	<ul style="list-style-type: none"> La conception, la préparation et l'exécution des projets tiennent compte des enseignements tirés des projets menés 	<p>Des enseignements sont à tirer de chaque programme cofinancé par le FEM car, qu'un résultat soit bon ou non, il faut l'exploiter.</p> <p>Il est très probable que le MSP soit le plus efficace de tous les programmes soutenus par le FEM à Madagascar (Taille régionale, appropriation</p>

Principales questions à se poser		Réponses de la mission CPE
	avec le FEM et avec d'autres partenaires	<p>intercommunale, impact local pour un financement <1 MUSD).</p> <p>Les sites du PE3eux, sont très hétérogènes à tous niveaux : A budgets similaires, nous constatons des approches, des résultats et des impacts très variables. Au PN de la Baie de Baly, la pertinence du soutien FEM est forte (Endémisme extrême de la tortue réticulée et de son habitat de bambou, pressions sur les dernières forêts) mais son efficacité est faible (ANGAP insuffisamment ouverte aux communautés locales, quasi absence de considération du principal problème des habitants : la pêche). A la NAP de Sahamalaza il semble s'y dérouler un processus « bottom-up » dans lequel l'ANGAP, SAGE et les COBA se concertent dans le cadre d'une plateforme environnement et développement (PFED) active.</p> <p>Concernant les SGP, il est surprenant qu'ils n'aient pas été implantés plus tôt à Madagascar, sachant le succès qu'ils ont eu depuis plus de 10 ans dans d'autres pays. Il est maintenant reconnu que les micro-projets individuels basés sur les communautés locales demandent moins de temps de planification et de mise en place que les grands programmes, et qu'ils donnent des résultats visibles plus rapidement. Ils contribuent également souvent à augmenter la coopération entre les agents des parcs, les utilisateurs locaux des ressources, les bailleurs, les ONGs et le secteur privé.</p>
Synergies au niveau de la programmation et de l'exécution des projets entre les Entités d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance mutuelle des projets respectifs des Entités d'exécution • Communication entre Entités d'exécution • Soutien technique entre Entités d'exécution 	<p>Les entités d'exécution ont trop tendance à travailler chacune dans leur « pré-carré ». Elles ont toutes un discours d'appropriation : « notre projet », « nos zones d'intervention », « nos communautés », ... et elles sont trop occupées à poursuivre leurs objectifs, à défendre leur point de vue, à rechercher leurs financements, à gérer leurs difficultés de terrain et ne prennent pas suffisamment le temps de l'échange avec d'autres expériences. L'échange se fait, mais surtout en interne, entre projets d'une même agence, assez peu entre agences. Sur le terrain, les agents se côtoient avec plus ou moins de collaboration et d'affinité, mais cela reste plus souvent des relations « obligées », de « voisinage » que des collaborations de conviction, constructives, programmées et évaluées. A ce niveau, ce sont les structures locales, communales ou régionales qui font la différence. Là où des élus prennent leur rôle de leader en main, les différentes structures d'aide répondent présent et s'efforcent de travailler en synergie mais là où les autorités sont plutôt</p>

Principales questions à se poser		Réponses de la mission CPE
		absentes ou déficientes, les agences se cantonnent à leurs prérogatives et ne travaillent pas suffisamment à l'émergence d'un leadership local.
Synergies entre institutions nationales au niveau de la programmation et de l'exécution des activités financées par le FEM	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance mutuelle des projets respectifs des institutions nationales • Communication entre institutions • Soutien technique interinstitutionnel 	<p>Une des idées force du FEM est la synergie entre parties prenantes, comme c'est le cas entre financements (Le FEM n'est conçu que comme complément de financement). Les institutions, agences et organismes en charge des questions environnementales se connaissent et se rencontrent régulièrement au gré des nombreux colloques, réunions ou workshop majoritairement organisés sur la capitale. Leur personnel tourne régulièrement d'une structure à l'autre et on pourrait penser qu'elles se connaissent par cœur mais cela une fausse impression. En réalité, chaque ONG, chaque service ou direction ministérielle, chaque agence a à la fois une image d'elle-même, plutôt bonne, persuadée d'être dans le juste, et une image de l'autre, souvent fausse, ancienne, ou basée sur quelques déclarations ou faits marginaux. Persuadées de bien se connaître, et fortes de leur expériences de terrain sur un ou plusieurs sites, elles ne jugent pas prioritaires d'échanger avec d'autres. Ainsi, la coordination des parties prenantes n'est pas performante et bon nombre de recommandations ou d'outils de coordination validés par tous à Antananarivo n'arrivent pas sur le terrain ou ne sont pas utilisés. Le Cadre Logique du PE3 en est un exemple : Toutes les parties prenantes l'ont accepté mais peu l'appliquent, lui préférant un cadre logique ad hoc personnel.</p>
Synergies entre l'appui du FEM et celui des autres bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance mutuelle des projets entre bailleurs de fonds • Communication entre institutions • Soutien technique interinstitutionnel • Complémentarité de l'appui du FEM 	<p>Il semble y avoir un respect mutuel entre bailleurs, même à sensibilité ou objectifs prioritaires divergents. Par exemple, CI et WCS visent surtout la conservation des ressources alors que le PNUD ou la coopération française mettent en avant le développement dans leur approche environnementale. Cependant, tout en gardant leurs idées de principe, les bailleurs sont relativement ouverts et communiquent entre eux régulièrement, entre autre via le SMB.</p> <p>L'existence des plateformes ou de comités interinstitutionnels concerne plus particulièrement la complémentarité et dans une certaine mesure le soutien technique entre institutions. Par exemple, l'ONE, le PNUD, le SAGE ou autres organisent des formations ou fournissent des Assistanes techniques.</p>

Principales questions à se poser		Réponses de la mission CPE
		Le FEM arrive en complément des divers bailleurs du Programme Environnemental malgache, via la BM pour l'aspect conservation et via le PNUD pour l'aspect développement. Pour les autres programmes, le FEM est majoritaire et agit via le PNUD pour le MSP corridor d'Anjozorobe comme pour les 27 SGP.
Viabilité à long terme de l'appui du FEM	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité probable des ressources financières et économiques • Degré d'appropriation des projets par les bénéficiaires et niveau de sensibilisation • Niveau de la capacité des agents d'exécution • Cadre juridique, politiques publiques et structures de 	<p>Le FEM a soutenu Madagascar par un effort important depuis plus de 10 ans. Le PE3, prenant fin en 2009, ne sera pas suivi par un PE4 mais un engagement de 24 MUSD est en cours sur le RAF4 dont 10 MUSD dans la fondation pour les aires protégées. La mission estime que cette décision d'apport en capital est justifiée dans la mesure où (i) ladite Fondation peut effectivement garantir une pérennité des actions environnementales à Madagascar et (ii) a adopté un mode de gestion simple, transparent et fiable.</p> <p>Les modalités d'affectation des fonds (à qui, quand, comment, suivant quels critères et sur quelle durée) ne nous semble pour l'instant pas encore clair et reste encore à préciser. Les 14 millions restant seraient judicieusement utilisés en (i) accompagnement supplémentaire du MSP Corridor D'Andjozorobe, (ii) identification et ouverture d'autres MSP d'inspiration du premier cité, (iii) allocations supplémentaires aux SGP et (iv) appui à la décentralisation (équipement et renforcement de capacité des régions, districts et communes sur les questions environnementales et de gouvernance).</p> <p>Après 15 ans de PE, l'appropriation est globalement faible sauf sur quelques sites ayant la chance d'être dotés de structures communautaires locales fortes grâce à des individus particulièrement motivés et fédérateurs. Ces individus sont trop peu nombreux car insuffisamment détectés, soutenus et mis en avant (exemple de la Présidente coopérative Andasibe, du Président des pêcheurs Baly,...)</p> <p>L'ANGAP, principal organisme d'encadrement des aires protégées, reste trop cantonnée à son rôle de gardien. L'accueil et l'accompagnement des touristes est insuffisamment chaleureux et professionnel.</p> <p>Globalement, la plupart des agences de terrain manquent de confiance envers les résidents locaux et ne travaillent pas dans un climat suffisamment ouvert aux compétences locales pour espérer des résultats rapides et conséquents.</p>

Principales questions à se poser		Réponses de la mission CPE
	<p>gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes incitant à l'éthique de responsabilité et à la transparence, compétences techniques • Risques pour l'environnement 	<p>Les mairies sont insuffisamment soutenues dans leur rôle de développement communal et de gestion de leurs ressources naturelles et sociales. La gouvernance n'est pas suffisamment surveillée, sanctionnée ou récompensée.</p> <p>Le rôle des ONGs (internationales, nationales ou locales), des ministères, des agences d'exécution, des bailleurs est de montrer l'exemple. Pour l'instant, le manque d'information des résidents locaux, l'opacité de fonctionnement de certaines parties prenantes et l'approche paternaliste encore très répandue freine les résultats sur le terrain.</p> <p>Le risque majeur actuel est l'échec possible du passage à 6 millions d'Ha d'aires protégées. La grande vitesse de mise en place des NAPs ne rassure pas sur la qualité des structures qui devront les prendre en charge à l'avenir. C'est pour cette raison que la mission souhaite que le FEM prévoie une continuité de son appui ciblée sur les structures locales, communales, régionales et Ministérielles.</p>
L'appui du FEM est il efficace du point de vue des résultats obtenus ?		
Au niveau des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats et impacts des projets • Notation préexistante des résultats des projets (autoévaluation et évaluation indépendante) • Évolution des indices de potentialité utilisés pour le DAR et des autres indicateurs de la protection des avantages mondiaux pour l'environnement 	<p>PE1,2,3 : non négligeable mais insuffisant pour justifier une poursuite sur le même modèle. MSP : Plutôt bons résultats encourageant à poursuivre l'appui dans le même état d'esprit et selon la même approche. SGP : En cours de mise en place. Approche communautaire à encourager.</p>
Au niveau du portefeuille et des programmes par domaine d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs ci-dessus une fois regroupés • Effet d'entraînement • Contribution par le FEM 	

Principales questions à se poser	Réponses de la mission CPE
Au niveau du pays	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs ci-dessus une fois regroupés • Résultats et impacts globaux de l'appui du FEM • Effet d'entraînement

Annexe D. Revue des documents

- African Development Bank, African Development Fund, 2003. Madagascar Country Strategy Paper 2002 – 2004
- African Development Bank, African Development Fund, 2005. Republic of Madagascar Country Strategy Paper 2005-2009
- ANGAP, ONE, PNUE, 1997. Monographie Nationale
- Banque Mondiale, 2007. Troisième Programme Environnemental de Madagascar. Revue à Mi-Parcours. Aide-mémoire de la Mission d'évaluation du Projet IDA/GEF d'appui au PE3
- Chaperon P., J. Danloux et L. Ferry, 1993. Fleuves et rivières de Madagascar. Edition ORSTOM
- Carret J.C. & D. Loyer. Comment financer durablement le réseau d'aires protégées terrestres à Madagascar ? Apport de l'analyse économique et socio économique.
- I.T. Christie & D. Elizabeth Crompton, 2003. Republic of Madagascar: Tourism Sector Study. Africa Region Working Paper Series No. 63 (E)
- FARAH J., 2003. MADAGASCAR – EP2 TERMINAL EVALUATION
- GEF, 2002. Madagascar Third Environment Programme. GEF Secretariat Concept Agreement Review. ID#1884
- GEF, 2003. THIRD ENVIRONMENT PROGRAMME. EXECUTIVE SUMMARY. PO 74235. MAG/03/G31
- GEF, 2003. THIRD ENVIRONMENT PROGRAM. MADAGASCAR. CONCEPT PAPER
- GEF, 2003. Enabling Activities for the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants (POPs): National Implementation Plan for Madagascar
- GEF, 2003. Participatory Community-based Conservation in the Anjozorobe Forest Corridor. PIMS 1290
- GEF, 2004. Activités habilitantes additionnelles en biodiversité Evaluation des besoins en renforcement des capacités et participation à la mise en œuvre du mécanisme du Centre d'échange d'information
- GEF, 2004. Sustainable Land Management Under the Madagascar Watershed and Irrigation Improvement Project. PDF. P-074086; GE-88887
- GEF, 2004. Madagascar The Environment Program Phase II Project. M&E Terminal Evaluation ID # 125
- GEF, 2005. Implementing the GEF Resource Allocation Framework. GEF/C.27/5/Rev.1
- GEF, 2005. Stabilizing Rural Populations through the Identification of Systems for Sustainable Management and Local Governance of Lands in Southern Madagascar. PIMS 3127
- GEF, 2005. Wind Energy Market Development Project. PDF
- GEF, 2005. Decentralized Hydro Power Generation and Distribution to Support Productive Uses. PDF. PIMS 3562
- GEF, 2006. Madagascar Energy Efficiency Enhancement Project. PDF. P084314
- GEF, 2006. The GEF Western Indian Ocean Highway Development and Coastal and Marine Contamination Prevention Project. Memorandum of Understanding for Implementation
- GEF, 2006. National Capacity Self-Assessment for Global Environment Management. Proposal ID # 2398.
- GEF-EO, 2006. The Role of Local Benefits in Global Environmental Programs.
- GEF, UNDP. Project Document for Agulhas and Somali Current Large Marine Ecosystem Program. West Indian Ocean Large Marine Ecosystems Project (WIO-MEP). PIMS 2205
- Gouvernement de Madagascar, PNUD. Rapport sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement à Madagascar.
- Government of Madagascar. Preparation of a National Action Program to adapt to climatic changes (NAPA). Project Document.
- Government of Madagascar. Integration of Renewable Energy in Rural Electrification. Proposal for PDF
- GTZ, 2004. Priority area: Environment Policy and Sustainable use of Natural Resources –Madagaskar. Summary of the evaluation-report.
- Hockley N. J. and R. Razafindralambo, 2006. A Social Cost-Benefit Analysis of Conserving the Ranomafana-Andringitra-Pic d'Ivohibe Corridor in Madagascar
- Hockley N. J. & M. M. Andriamarivololona, 2007. The economics of community forest management in Madagascar: is there a free lunch? An analysis of Transfert de Gestion. US AID Report
- IBRD and Republic of Madagascar, 2004. Global Environment Facility Trust Fund Grant Agreement

- INSTAT, 2000 . Les sources des statistiques sociales à Madagascar et l'élaboration d'un Tableau de Bord Social. Document n° 006.
- IRD/US AID, 2002. Projet d'Appui à la Gestion de l'Environnement (PAGE). Rapport Final. Task Order No. 829
- Langhammer P. F. et al., 2007. Identification and Gap Analysis of Key Biodiversity Areas. Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 15. IUCN
- Lindemann S. 2004. Madagascar Case Study. Analysis of National Strategies for Sustainable Development.
- Marcus R. and Kull C. Setting the stage: The Policies of Madagascar Environmental Efforts. Africa Studies Quarterly
- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Troisième rapport national sur la mise en oeuvre de la convention sur la lutte contre la désertification
- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Plan d'Action National de lutte contre la désertification
- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Plan d'Action National Zones Cotières et Marines
- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique
- Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts, 2003. Communication Nationale Initiale. CCNUCC
- Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts, 2004. Profil National sur les POPs. Rapport Final
- Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts, 2005. Troisième Rapport National de la Convention sur la Diversité Biologique.
- Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts, PNUD, ONE. Stratégie nationale pour la Gestion Durable de la Biodiversité.
- Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts, PNUD. Plan d'Action du Programme Pays entre le Gouvernement de Madagascar et le PNUD.
- Mogelgaard K. and K. P. Patterson, 2006. Linking population, health, and environment in Fianarantsoa province, Madagascar. PRB Making a link Edition
- Nations Unies, 2007. Madagascar United Nations Development Assistance Framework
- Pollini J., 2007. Slash-and-burn cultivation and deforestation in the malagasy rain forests: representations and realities. Volume 1. Cornell University
- Programme Environnement III, Document stratégique ; Une meilleure gestion de l'environnement pour un développement rapide et durable (Août 2002)
- Raik D. and Decker D., 2007. A Multi-sector Framework for Assessing Community-Based Forest Management: Lessons from Madagascar. Ecology and Society 12 (1):14
- Rakotovo A.S., 2007. Contribution au Diagnostic du processus d'appropriation nationale de la méthodologie et résultats de l'approche IVCA sur les quatre filières des Poles de Nosy Be et de Fort Dauphin. Rapport final les Ateliers Régionaux et Nationaux Chaîne de valeur PIC
- République de Madagascar, 2000. Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2000-2015
- République de Madagascar, PNUD. 2000. Indicateurs composites du développement humain. Signification et Interprétation
- République de Madagascar, Système des Nations Unies, 1998. Bilan Commun de Pays. Document provisoire
- République de Madagascar, Système Des Nations Unies, 2003. Bilan Commun de Pays. CCA
- Republic of Madagascar, 2003. Poverty Reduction Strategy Paper
- Republic of Madagascar, 2007. Madagascar Action Plan 2007-2012
- Russo F., 2006. Implementation Status and Results for Fully or Partially Blended GEF Projects. Madagascar EP3. Project ID:P074235, Project ID:P074236
- Supervision Conjointe, 2006. Troisième Programme Environnemental de Madagascar. Aide-mémoire
- UNDAF , 2003. Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement UNDAF – Madagascar 2005 – 2009
- UNDP, 1999. Conservation of Important Bird Areas in Madagascar through Community-based Management of Wetland. PDF A Funding. # 1716
- UNDP, GEF, 2000. Madagascar environment program support MAG96G31. PIR

- UNDP, GEF, 2001. Madagascar environment program support MAG96G31. PIR
 - UNDP, GEF, 2002. Madagascar environment program support MAG96G31. PIR
 - UNDP, 2003. Terminal Evaluation. Components Madagascar Second Environmental Program MAG/96/G31 & MAG/97/003 Projects
 - UNDP, GEF, 2006. UNDP/GEF Support to EP3. UNDP GEF APR/PIR 2006 – Biodiversity PIMS 2762
 - Union Européenne, 2006. Evaluation Stratégie Pays Madagascar. Rapport de Synthèse. Vol I
 - Union Européenne, 2006. Evaluation Stratégie Pays Madagascar. Rapport de Synthèse. Vol II
 - USAID/Madagascar, 2005. Annual Report. FY 2005
 - World Bank, 1999. Madagascar An Agenda for Growth and Poverty Reduction
 - WORLD BANK, 2002. MADAGASCAR ENVIRONMENT PROGRAM II. PROJECT STATUS REPORT. P001537& P040596.
 - World Bank, 2003. Madagascar Rural and Environment Sector Review : Vol 1 - Main Report N° 26106 MG
 - World Bank, 2003. Madagascar Third Environment Programme (EP III). Project brief. P074235
 - World Bank, 2004. PAD on a proposed IDA grant and GEF grant to the Republic of Madagascar for a third Environment Program support project. Report No: 27353-MAG
 - World Bank, 2004. Implementation Completion Report for Western Indian Ocean Islands Oil Spill Contingency Planning Project. Report No: 30889
 - World Bank, 2004. Third Environment Program Support Project. PAD. Report No: 27353-MAG
 - World Bank, 2005. Madagascar Public Expenditure Review 2004. The Challenge of Poverty Reduction. Report No. 30331-MG
 - World Bank, 2006. GEF Project Brief for an Irrigation and Watershed Management Project.
 - World Bank, 2007. Madagascar joint IDA-IMF staff advisory note on the poverty reduction strategy paper madagascar action plan 2007-2012. Report No. 38469-MG
 - World Bank, 2007. PAD for Western Indian Ocean Marine Highway Development and Coastal and Marine Contamination Prevention Project. Report No: 39209-AFR
 - World Bank, 2007. GEF Project Document for Western Indian Ocean Marine Highway Development and Coastal and Marine Contamination Prevention Project. Report No: 39209-AFR
- <http://www.madagascar.gov.mg/MAP>;
<http://www.iucn.org/themes/ceesp/Publications/sharingpower.htm>;
<http://www.iucn.org/themes/ceesp/Publications/TILCEPA/guidelinesindigenouspeople.pdf>;
<http://www.iucn.org/themes/ceesp/Publications/Publications.htm#pm12>
<http://www.gefweb.org/wprogram/july96/madagasc/madagasc.htm>

Annexe E. Personnes rencontrées en entretiens

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du Tourisme Mr Harison Randriarimanana, Ministre Mr. Tovondriaka Rakotobe, Secrétaire Général / Point Focal Opérationnel- GEF Mme Herivololona Ralalarimanana, Point Focal UNCCD Mme Haritiana Rakotoarisetra, Point Focal POPs Mme Blandine Ramanantenasoa, Point Focal Biosécurité Mr Germain Randriasandratana, Point Focal UNCCC Mme Laurette Ratsivahiny, Directeur du Système des Aires Protégées
Ministère de l'Agriculture Mr Mamy Andriantsoa
PSDR Mr Georges Randriamamonjisoa & Resp. de l'Environnement: Mme Hanitriaina Randrianarivelo
OLEP Mr Rolland Rakotondrasata, Coordinateur National OLEP, Point Focal WIO Oil Spill
SGP Vololoniaina Rasoarimanana, Coordinateur National SGP
PNUD Mme Patricia Ramarojaona, Chargé de Programme Mlle Maria Cruz, Spécialiste Assistance GEF
Worldlife Conservation Society (WCS) Mme Helen Crowley, Représentant
GSPM, Madagascar University Pr. Charlotte Rajeriarison, President Dr; Bakolimalala Rakouth, Enseignant Chercheur à l'Université d'Antananarivo Mme Sylvie andriambololona, Project coordinator MBG (Missouri Botanical Garden)
SAGE- Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement Dr Claudine Ramiarison, Directeur Exécutif : Point Focal CDB Mlle Hajanirina Razafindrainibe, Point Focal ASCLME Mr Jean Charles Piso, Coordonateur régional Nosy Be
Fondation pour la biodiversité et les aires protégées Mr. Christian Ramarolahy, Secrétaire Exécutif
ONE-Office National pour l'Environnement Mr Jean Chrystome Rakotoary, Directeur Général Mr Jean Roger Rajaonarison, CHM Focal Point
WWF Mme Nanie Ratsifandrihamanana, Directeur de Conservation Mr Dr Martin Nicoll, Conseiller Principal en Conservation
Conservation International Mr. Léon Rajaobelina, Vice-Président Afrique Dr. James mackinnon, Directeur Technique
Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP) Dr. Guy Suzon Ramangason, Directeur Général Mr Herijaona Randriamanatenasoa, Directeur des Operations Mr Le Directeur Administratif et Financier Mr Parfait Andriamampianina, Directeur InterRégional de Toamasina Mr Jaotera, Directeur InterRégional de Mahajanga Mr Zézé Ravelomanantsoa, Chef de Cellule

Mme Chantal Andrianarivo, WIOLab Focal Point
ONG Fanamby Mr. Serge Rajaobelina, Secrétaire exécutif Mr Vonjisoa Rasoloarison, Directeur Regional
World Bank Mme Sophia Bettencourt, Lead Operations Officer Mr Bienvenu Rajaonson, Sr Environmental Specialist
CELCO Mr Guy Razafindralambo, Coordonnateur National du PEIII Mr Zily Jacques Mme Hanta Rabefarihy, Coordinatrice de l'Appui GEF/PNUD au PEIII
Fondation Tany Meva Mr Fenosoa Andriamahenina, Directeur Exécutif
GTZ – KFW Mr Ludwig Siege Mr Klaus Mersman – Technical Director
US AID Mme Lisa Gaylord, Secteur Rural et Environnement
Durrell Mr Richard Lewis – Technical Adviser
Projet PIC Mr Harizo Rasolomanana
BAD Mr Bruno Boedts
Interviews sur terrain Le Directeur Régional de l'ANGAP à Toamasina Les Cadres du PN Andasibe-Mantadia (Directeur du Parc, Chefs de Volet et Chefs de Secteur) La Présidente de la Coopérative Koloharena-Andasibe Les Dirigeants de l'Association Mitsinjo-Andasibe (Président, Conseillers Techniques) Le Chef de Volet Conservation et un Agent de Conservation du PN Baie de Baly Le Représentant de Durrell à Baie de Baly Le Chef Cantonement Forestier à Soalala Les membres des communautés autour du PN Baie de Baly Le Directeur Régional de l'ANGAP à Mahajanga et les Chefs de Volet du Parc National Sahamalaza Le Chef de Secteur sur terrain de SAGE à Maromandia (Parc National Sahamalaza) Les membres des Communautés Locales de Bases autour du Parc National Sahamalaza Le Chef Cantonement Forestier de Nosy Be Les partenaires et membres du Plateforme pour l'Environnement et le Développement de Nosy Be (Secteur Agriculture, Secteur Tourisme, Secteur Pêche, Secteur Foresterie, Secteur administratif,...)

1.

Annexe F. Les 27 projets du SGP du FEM – Madagascar

Thème	Période/Référence	Libellé
Biodiversité	8/2007 - 12/2009 MDG/OP3/Y2/07/01	Identification et mise en œuvre de projets prioritaires des communautés vulnérables pour la gestion durable des forêts sèches et des lacs du plateau Mahafaly avec l'accompagnement de l'AICPM
Biodiversité	10/2007 - 12/2009 MDG/OP3/Y2/07/02	Elaboration et mise en oeuvre d'un plan d'aménagement et de gestion communautaire des "vondro" dans la commune d'Itampolo (Plateau Mahafaly)
Biodiversité	9/2007 - 3/2010 MDG/OP3/Y2/07/03	Valorisation des monka en alternative aux cultures sur brulis du maïs dans la commune de Beahitse, plateau Mahafale
Biodiversité	9/2007 - 3/2010 MDG/OP3/Y2/07/04	Réduction de la pression sur les forêts du plateau Mahafaly par la valorisation des monka de la commune rurale d'Ejeda, en alternative aux cultures sur brulis
Biodiversité	9/2007 - 3/2010 MDG/OP3/Y2/07/05	Valorisation de 50 ha de monka , en alternative aux cultures sur brulis dans le complexe Mikea,
Biodiversité	9/2007 - 3/2010 MDG/OP3/Y2/07/06	Valorisation de 30 ha des monka d'Andranodehoky, Antanimene Raindatsy en alternative aux cultures sur brulis dans la forêt de Mikea
Biodiversité	9/2007 - 3/2010 MDG/OP3/Y2/07/07	Valorisation de 50 ha de monka dans la commune rurale d'Ankiliabo, en alternative aux cultures sur brulis dans le complexe de Mikea
Biodiversité	9/2007 - 3/2010 MDG/OP3/Y2/07/08	Valorisation de 50 ha de monka et du terroir d'Andravitsazo, en alternative aux cultures sur brulis dans la forêt de Mikea,
Biodiversité	9/2007 - 3/2010 MDG/OP3/Y2/07/09	Valorisation d'anciens défrichements et gestion locale de la forêt d'Andrabala, dans le complexe Mikea
Biodiversité	9/2007 - 3/2010 MDG/OP3/Y2/07/10	Valorisation de monka et gestion de la production à Beantany, en alterbnatice aux cultures sur brulis dans la forêt de Mikea
Biodiversité	9/2007 - 3/2010 MDG/OP3/Y2/07/11	Valorisation de 50 ha de monka en alternative aux cultures sur brulis à Antanilehibe dans la zone de Mikea
Biodiversité	10/2007 - 12/2009 MDG/OP3/Y2/07/12	Mise en opération d'un atelier communautaire de réparation et de location de matériels et équipements agricoles pour promouvoir les activités alternatives au défrichement des communautés co-gestionnaires du complexe Mikea
Biodiversité	9/2007 - 3/2010 MDG/OP3/Y2/07/15	Fixation des dunes à Fitsitike pour protéger les mangroves contre l'envahissement des sables dans la CR de Manombo Sud et prévention en amont
Biodiversité	9/2007 - 3/2010 MDG/OP3/Y2/07/16	Fixation des dunes à Ambatosambo, commune de Manombo Sud pour protéger les mangroves contre l'envahissement du sable et prévention en amont
Biodiversité	9/2007 - 12/2009 MDG/OP3/Y2/07/13	Mise en opération d'un système de communication sociale et de suivi entre les communautés co-gestionnaires des forêts sèches et du littoral ainsi que mise en œuvre d'une demi douzaine d'actions prioritaires des communautés vulnérables dans le complexe Mikea et le littoral,
Biodiversité	10/2007 - 12/2009 MDG/OP3/Y2/07/14	Alternatives à la production et à l'utilisation du charbon de bois à Toliara et ses environs,
Biodiversité	10/2007 - 12/2009 MDG/OP3/Y2/07/17	Mise en place d'un centre de transformation des déchets en biogaz et promotion d'activités complémentaires pour armer la population de la commune de Befandefa à accueillir les visiteurs

		et diminuer la pression sur les ressources
Biodiversité	10/2007 - 9/2009 MDG/OP3/Y2/07/18	Contribution à la gestion durable des récifs coralliens de la Baie de Ranobe par la création d'aires protégées marines communautaires et la promotion du tourisme communautaire
Biodiversité	10/2010 - 12/2009 MDG/OP3/Y2/07/19	Aménagement du périmètre de Lanirano par les communautés de Lanirano pour conserver la biodiversité dans la commune Itampolo, District Ampanihy, Région Sud Ouest de Madagascar,
Biodiversité	10/2007 - 12/2009 MDG/OP3/Y2/07/20	Aménagement de la microrégion Bemananteza et Itampolo II par les communautés locales pour la conservation et la valorisation de la biodiversité
Biodiversité	9/2007 - 12/2008 MDG/OP3/Y2/07/25	Identification des aires communautaires de conservation ^potentielles pour les forêts sèches et les zones littorales du Sud Ouest et du Sud et élaboration d'une stratégie d'appui aux communautés concernées
Biodiversité	9/2007 - 12/2009 MDG/OP3/Y2/07/21	Protection de l'embouchure du fleuve Onilahy par 20ha d'arboriculture fruitière,
Multifocal Area	10/2007 - 12/2009 MDG/OP3/Y2/07/22	Arboriculture fruitière sur 20 ha pour la protection du fleuve Onilahy, la diversification des revenus des paysans et la séquestration de Carbone
Biodiversité	1/2008 - 12/2009 MDG/OP3/Y2/07/23	Réhabilitation de barrage et gestion communautaire de la production pour réduire la pression sur le parc national Zombitse Vohibasia - Forêt sèche du Sud-Oues de Madagascar,
Biodiversité	1/2008 - 12/2009 MDG/OP3/Y2/07/24	Promotion de la filière apiculture par les communautés de la commune de Ranopiso pour réduire la pression sur les forets sèches du PN Andohaëla
Biodiversité	1/2008 - 12/2009 MDG/OP3/Y2/07/26	Contribution des communautés dans la mise en place de la nouvelle aire protégée de la forêt sèche d'Ankodida
Multifocal Area	11/2008 - 12/2009 MDG/OP3/Y2/07/27	Lancement de produits écotouristiques par les communautés de l'île Ste Marie en complément de la mise en place de la nouvelle aire protégée de forêt humide

Annexe G. Les 22 Aires Protégées cofinancées par le GEF sur les 46 gérées par l'ANGAP

DIR	Unité Gestion	Nombre AP	Statut	Nom de l'AP	Superficie (ha)	Observation
Antananarivo	1	1	RS	Ambohitantely	5 600	
Antsiranana	1	2	PN	Montagne d'Ambre	18 200	
			RS	Forêt d'Ambre	4 810	
	1	1	RS	Ankarana	18 225	
	1	1	RS	Analamerana	34 700	
	1	2	RS	Manongarivo	32 735	en cours d'extension
			RNI	Tsaratanana	48 622	
1	1	RNI	Lokobe	740		
Mahajanga	1	2	PN	Baie de Baly	57 418	
			PN	Namoroka	21 742	
	1	1	PN	Sahamalaza	130 442	
Fianarantsoa	1	1	RS	Manombo	5 320	
	1	1	RS	Kalambatritra	28 255	en cours d'extension
Toamasina	1	1	RS	Mangerivola	11 900	
	1	2	PN	Zahamena	63 898	
			RNI	Zahamena		
Toliara	1	1	PN	Andohahela	76 020	
	1	1	RS	Cap Sainte Marie	1 750	en cours d'extension
	1	1	PN	Zombitse Vohibasia	36 852	
	1	1	PN	Forêt de Mikea	310 000	en cours de création
	1	1	RS	Nosy Ve		en cours de création
	1	1	RS	Beza Mahafaly	600	
Total	18	22			907 829	

Annexe H. Les composantes et Agences d'exécution du PNAE durant les trois Programmes Environnementaux

2. Phase	3. Composantes	AGEX	Montant Million US\$
4. E1 5. 1991-1996	1- Protection et développement des écosystèmes malgaches tout en développant les zones périphériques	ANGAP	21,55
	2- Promotion de la conservation du sol, l'agroforesterie, le reboisement et d'autres activités de développement rural (zones prioritaires avec plusieurs Bassins Versants)	ANAE	9,35
	3- Préparation et publication des cartes et SIG pour les zones concernées par le programme	FTM	10,14
	4- Amélioration de la sécurité foncière	DD	6.94
	5- Promotion de l'Education environnementale, Formation et développement des politiques et procédures environnementales	ONE	4.24
	6- Activités d'appui (renforcement institutionnel, recherche environnementale, base de données environnementales et activités de suivi-évaluation)	ONE	15.75
	7- Projet de gestion et de protection de forêt	DGEF	IDA187 8-MAG
6. E2 7. 1997-2001	1. Opérations sur terrain - Gestion conservatoire des eaux et des sols	ANAE	43.5
	- Ecosystème Forestier à Usage multiple	DGEF	29.9
	- Composante Aires Protégées et écotourisme	ANGAP	43.1
	- Environnement Marin et Côtier	ONE	6.6
	2. Planification régionale et gestion locale - Appui à la gestion locale des ressources naturelles et à la sécurité foncière GELOSE	ONE, DD	6.9
	- Appui à la Gestion Régionale et à l'Approche Spatiale AGERAS	ONE	4.3
	- Création du Fond Régional d'Appui à la Gestion de l'Environnement FORAGE	ANAE	3.3
	3. Activités stratégiques : Amélioration des cadres légaux et formulation des Politiques environnementales (PSI) et appui aux ministères sectoriels pour les EIE	ONE	4.2
	4. Activités d'appui - Recherche Environnementale Finalisée REF	ONE	2.5
	- Education environnementale et formation	CFSIGE	2.0
- Instruments géographiques	FTM	1.2	
- Système d'Information Environnemental	ONE	1.7	
- Communication, Suivi, Evaluation, Gestion et coordination du programme	ONE	5.8	
9. E3 10. 2003-2008	1. Gestion des écosystèmes forestiers: - Amélioration de la gouvernance	DGEF	6
	- Création des sites de conservation SAPM	DGEF	4
	- Implémentation des transferts de gestion	DGEF	4.5
	- Reboisement et Réserves foncières de reboisement	DGEF	1
	- Energie des ménages	DGEF	2.5
	2. Gestion des Aires Protégées		

	- Réduction des pressions autour des Aires Protégées	ANGAP	1.5
	- Augmentation de la représentativité du système des Aires Protégées	ANGAP	1.5
	- Consolidation du système des Aires Protégées	ANGAP	8
	- Augmentation des services au tourisme	ANGAP	4
	- Création de Trust Fund pour la pérennisation du système des Aires Protégées	ANGAP	7.5
3. Environmental Mainstreaming			
- Information environnementale, éducation et communication	ONE	1.5	
- Législation environnementale (évaluation stratégique et cohérence internationale)	DGE	2	
- Conformité environnementale (application du MECIE)	ONE	3	
- Gestion et Coordination environnementales	CELCO	8.5	

Annexe I. Relation intersectorielle en matière d'environnement

1. Secteur agriculture

L'agriculture est un secteur primordial pour un pays à dominance paysanne et agricole comme Madagascar. Le secteur agricole par son interaction avec les ressources naturelles comme le sol, l'eau et le climat et par la technologie et pratique utilisée est étroitement lié à l'environnement. L'interdépendance de ces deux secteurs est tenue en compte dans les différentes politiques et stratégies nationales et dans les priorités du gouvernement et de la communauté internationale.

La charte de l'Environnement, les différents documents stratégiques liés à la pauvreté, le Plan National d'Action Environnementale, les différents programmes environnementaux et les interventions de la communauté internationale considèrent le Développement rural comme principale alternative aux pressions anthropiques sur les ressources naturelles dont la majeure partie est d'origine agricole. Par ailleurs les dispositions légales et réglementaires visent à minimiser et à atténuer les impacts des exploitations agricoles d'une certaine envergure.

La protection de l'environnement Malgache dépend des réussites du secteur agriculture et vice et versa.

2. Secteur mine

Le Ministère chargé des Mines et le Ministère chargé de l'Environnement veillent au respect des règles visant à la protection environnementale dans le secteur minier. Le nouveau contexte du secteur minier consiste en la modernisation et la simplification du régime minier, en tenant compte des dispositions de décentralisation de certaines compétences et des expériences internationales de contribution favorable du secteur minier au développement économique et à la protection de l'environnement.

Tout acteur des activités minières est responsable de ses actes et a l'obligation de prendre les mesures de protection pour minimiser et réparer tout dommage résultant des travaux de son activité. Toute exécution de travaux liés aux activités minières, y compris la construction et l'entretien des infrastructures nécessaires à cette fin, est faite conformément au plan d'engagement environnemental ou à l'étude de son impact sur l'environnement préalablement élaboré et agréé suivant les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en la matière. Un guide sectoriel minier facilite l'élaboration des prises en compte de l'environnement dans toutes activités minières. Une constitution d'une provision est établie pour la réhabilitation et la protection de l'environnement. L'obligation de réhabilitation environnementale ne peut être levée qu'après quitus de l'autorité ayant délivré l'autorisation environnementale après constat *in situ*.

La nouvelle loi précise la notion d'infraction minière, et établit la liste des crimes et des délits, ainsi que leurs sanctions respectives considérant « Faute grave » la mise en péril de la santé ou la sécurité publiques et de l'environnement.

Dans le respect de ces principes, les rôles de l'Administration doivent se limiter à la gestion d'ensemble, au suivi, au contrôle de l'exécution des obligations des permissionnaires, ainsi qu'à veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires en matières minière et environnementale dont notamment la gestion des déchets en général et ceux radioactifs en particulier.

3. Secteur tourisme

D'après la loi 95-017 du 25/07/95 portant Code du tourisme et du décret 96-773 du 03 Septembre 1996 relatif aux normes régissant les entreprises, établissements et opérateurs touristiques ainsi que leurs modalités d'application. Le code du tourisme fixe les règles du secteur tourisme de nature à favoriser le développement intégré, ordonné, durable et harmonieux du tourisme, aussi bien dans le cadre de l'aménagement du territoire national que dans celui de la sauvegarde de l'environnement. Les opérateurs touristiques sont tenus au respect des lois et règlements en vigueur et notamment la protection de l'environnement, de la

faune, de la flore ; la sauvegarde, protection et conservation du patrimoine national ; l'hygiène et la santé publique ; l'ordre public et les bonnes moeurs. Les touristes doivent participer par une attitude positive au respect de l'environnement, des us et coutumes locaux et aux bonnes moeurs et à la santé publique. La conception des aménagements touristiques doit assurer l'intégration dans l'environnement conformément à la MECIE, l'emploi maximal des matériaux locaux et l'intégration de la population.

4. Secteur industrie

Le secteur de l'industrie dispose d'un bon guide sectoriel de mise en compatibilité des investissements industriels à l'environnement. Conformément aux principes de la Charte de l'environnement concernant les objectifs du PNAE et l'impact des projets d'investissement et actions de développement, la loi 99-021 du 19/08/99 définit le cadre d'une politique de gestion rationnelle et de contrôle des pollutions industrielles.

Toute activité de production à l'échelle industrielle et de travaux de transformation, d'aménagement ou d'extension de ces activités portent atteinte à l'environnement par (i) l'occupation du sol, (ii) l'utilisation de ressources naturelles, (iii) l'usage d'intrants ou de produits susceptibles de générer des effets polluants, (iv) la production de rejets ou de nuisances dans l'atmosphère ou dans les eaux.

La protection de l'environnement, la préservation des équilibres biologiques et la sauvegarde des ressources naturelles contre toutes causes de dégradation ou d'altération par les pollutions industrielles sont d'intérêt général. La Constitution et les principes généraux de Droit environnemental imposent la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre les pollutions industrielles affectant le milieu. Tout exploitant industriel a l'obligation de sauvegarder l'environnement par une production plus propre et une réduction, valorisation, traitement et élimination de ses déchets. En cas d'atteintes à l'environnement, le principe Pollueur-Payeur est appliqué strictement aux installations soumises à autorisation.

5. Secteur transport

La loi 98-026 du 18 décembre 1998 constituant la Charte routière à Madagascar définit les modalités de gestion rationnelle du patrimoine routier et détermine les niveaux de responsabilités de l'Etat, des collectivités territoriales décentralisées et des opérateurs en matière de construction, de réhabilitation, d'entretien et d'exploitation de la route, en relation étroite avec la protection de l'Environnement.

Le transport en général est un facteur clé dans le développement économique par la facilitation des circulations des gens, des biens et des services. Mais le transport représente aussi un risque d'accident et une source de nuisances et de dégradation de l'environnement si bien que la cohérence entre les secteurs du transport, de l'environnement et les autres secteurs productifs est d'une importance capitale.

6. Eau

Le code de l'eau prend en considération les déchets de nature à polluer les eaux, à porter atteinte à la santé de l'homme et à dégrader l'environnement afin de les diminuer à la source par le principe Pollueur-Payeur.

Le secteur Eau est responsable de l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées pour le bien être de la population. L'accès à l'eau potable constitue le bien être primordial du droit fondamental des humains. L'assainissement concerne toute mesure destinée à faire disparaître les causes d'insalubrité de manière à satisfaire la protection de la ressource en eau, la commodité du voisinage, la santé et la sécurité des populations, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement et la conservation des sites et des monuments.

L'eau est un facteur de développement économique de presque tous les secteurs. La réalisation d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux, exécutés par des personnes publiques ou privées, est précédée d'une enquête publique et d'une étude d'impact environnemental lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées, ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement et devraient occasionner des troubles à l'écosystème aquatique.

7. Secteur du travail

L'ambiance générale et l'environnement du lieu de travail doivent prendre en considération le confort physique, mental et social des travailleurs. L'employeur doit prendre en considération les mesures destinées à protéger l'environnement qu'il s'agisse de l'environnement physique ou géographique. A cet effet, les entreprises en cours d'exploitation doivent progressivement s'ajuster aux directives et normes de gestion nationale de l'environnement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Suivant leur taille et leur capacité, il est souhaitable que l'entreprise aménage des espaces de détente. Il est recommandé que l'entreprise s'adonne à des activités d'assainissement du milieu: dératisation, débroussaillage, désinsectisation. L'employeur est tenu d'entretenir ou de faire entretenir une ambiance psychosociale de travail sereine et motivante et de prévenir par un service médical toute altération de la santé du travailleur du fait de leur travail, en particulier de surveiller les conditions d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail.

8. Pêche

La pêche et l'aquaculture font de leur secteur une des activités la plus génératrice d'actif créditeur à la balance économique du commerce international de Madagascar et constituent un important facteur de développement économique du pays. Toutefois, elles concernent tacitement la capture et l'exploitation des ressources biologiques aquatiques, le contrôle de leur environnement et l'interaction des divers acteurs.

Les ressources biologiques en milieu aquatique dulcicole ou marine représentent un stock qui nécessite une gestion durable et rationnelle pour s'assurer de leur pérennisation et de l'équité des différents exploitants.

Tout établissement d'aquaculture se constituant sur le domaine public ou utilisant les eaux domaniales doit faire l'objet d'une autorisation domaniale permettant la délivrance d'une concession d'aquaculture par le Ministre chargé de la Pêche et de l'Aquaculture et le Ministre chargé de l'Environnement.

9. Energie

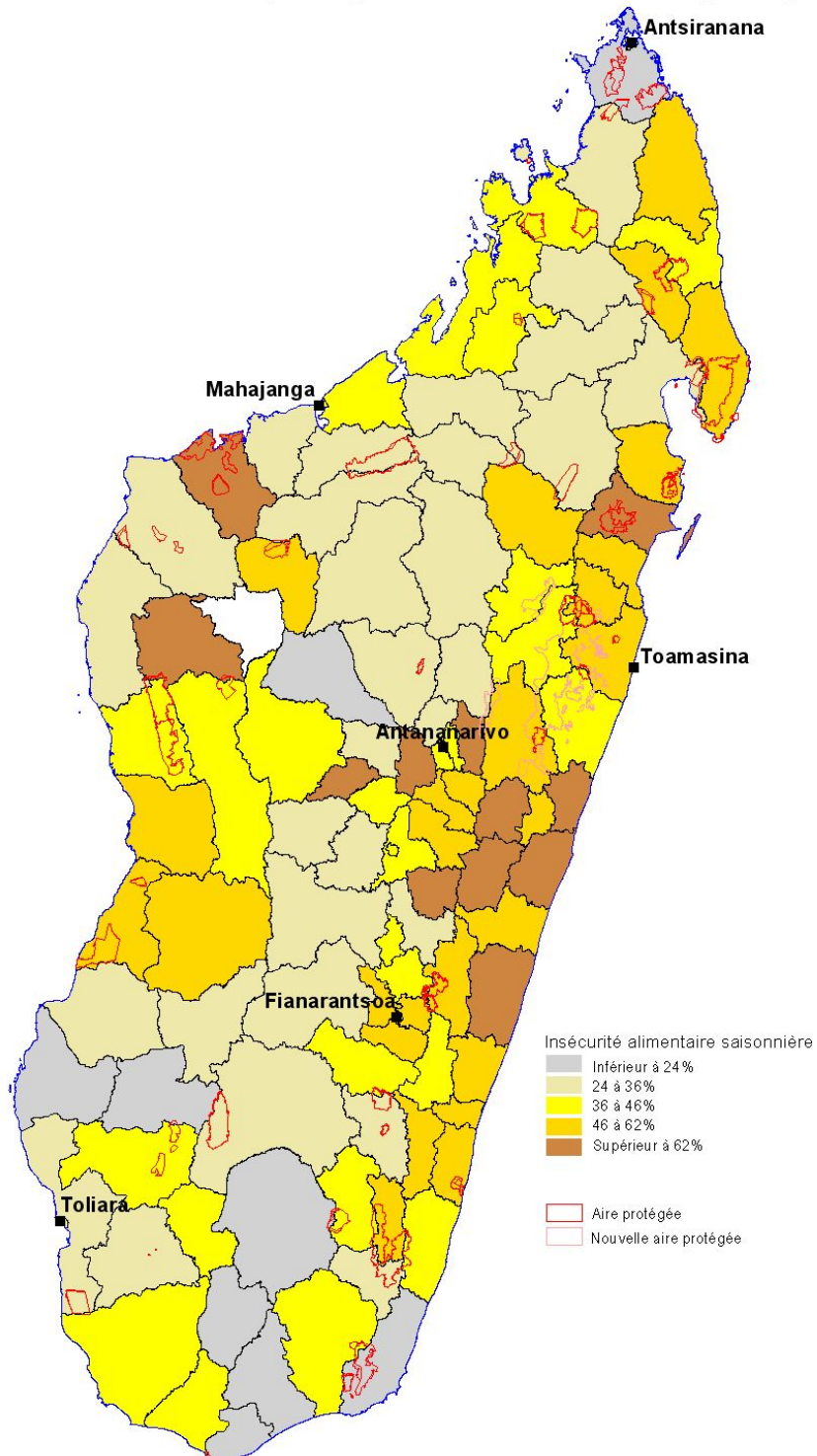
Les sources d'énergie domestique ou industrielle ont des interactions avec l'environnement soit par l'utilisation des ressources naturelles ou par leur impact sur le milieu naturel. L'établissement et l'exploitation d'Installations d'Autoproduction d'énergie d'une certaine puissance installée (inférieure ou égale à un mégawatt pour les Installations thermiques et inférieure ou égale à 500 kW pour les Installations hydrauliques) sont soumis à Déclaration et sont placés sous le régime d'Autorisation.

Les Autorisations au titre de l'Autoproduction sont accordées par voie d'arrêtés pris par le Ministre chargé de l'énergie électrique selon des modalités légales qui en précisent l'objet, la durée et les conditions techniques à respecter pour la sécurité des personnes et des biens et la préservation de l'environnement.

L'établissement et l'exploitation des Installations d'Electricité, doivent respecter les dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection de l'environnement et en particulier celles de la Charte sur l'Environnement et des textes réglementaires pris pour son application.

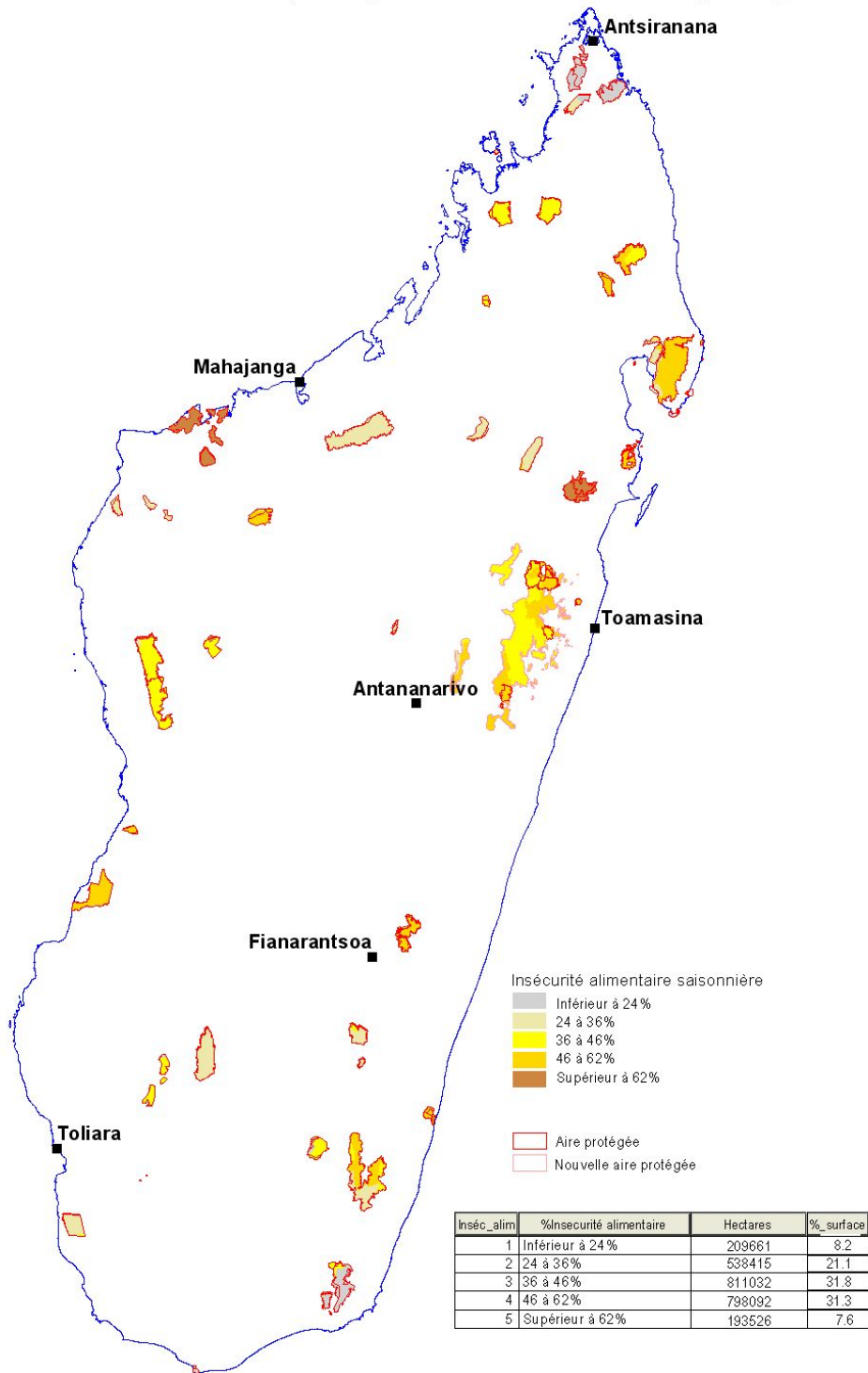
Annexe J . Cartes

Insécurité alimentaire saisonnière (pays entier)
et les aires protégées et nouvelles aires protégées



Sources : Aires protégées (ANGAP 2002) ;
Nouvelles aires protégées (Durban Vision 2005 & 2006)
Recensement des Communes 2001. Programme Ito, Cornell University/FOFIFA/INSTAT

Insécurité alimentaire saisonnière et les aires protégées et nouvelles aires protégées



Sources : Aires protégées (ANGAP 2002);
Nouvelles aires protégées (Durban Vision 2005 & 2006)
Recensement des Communes 2001. Programme Ilo, Cornell University/FOFIFA/INSTAT



Global Environment Facility
Evaluation Office
1818 H Street, NW
Washington, DC 20433
USA

www.gefeo.org